

# La transformation numérique de l'économie en République du Congo

Opportunités, recommandations de politiques publiques et rôle des télécommunications mobiles



# Sommaire

Résumé	3
1. Introduction	9
2. Le secteur mobile au Congo	
2.A. Les télécommunications mobiles	12
2.A.1. Taux de pénétration des abonnés mobiles	12
2.A.2. Couverture mobile et déficit d'usage d'internet	14
2.A.3. Utilisation des données mobiles et tarifs	16
2.A.4. Connectivité nationale et internationale par fibre optique	17
2.B. Mobile money	18
3. Le développement numérique au Congo	
3.A. Stratégie nationale de développement économique	22
3.B. Initiatives nationales de développement numérique	24
3.C. Evaluation des progrès du Congo en matière de digitalisation	25
3.D. L'impact de la digitalisation sur l'économie du Congo	27
4. Défis réglementaires et politiques dans les secteurs des télécommunications et du mobile money	
4.A. Cadre réglementaire et politique — vue d'ensemble	30
4.B. Enjeu n° 1 — Coûts et conditions opérationnelles de la fourniture d'infrastructures et de services numériques	32
4.C. Enjeu n° 2 — Fiscalité élevée et complexe des services de télécommunications mobiles et du mobile money	41
4.D. Enjeu n° 3 — Accessibilité financière des smartphones, compétences numériques et autres freins à la demande	43
4.E. Enjeu n° 4 — Réformes réglementaires pour favoriser l'économie numérique	48
5. L'impact des recommandations de politiques publiques	
5.A. Impact sur la couverture	53
5.B. Impact des recommandations fiscales sur l'adoption d'internet	54
5.C. Impact des recommandations sur le déficit d'usage	55
5.D. Impact des recommandations de politiques publiques sur le classement DAI du Congo	56
5.E. Impact des recommandations sur les recettes fiscales	58
5.F. Impact des recommandations sur l'économie	59
Glossaire des abréviations	61
Annexe 1 : Cadre réglementaire des communications électroniques du Congo	62
Annexe 2 Méthodologie d'estimation de l'adoption du haut débit	66

# Résumé

La République du Congo (Congo) s'est dotée d'une stratégie de transformation numérique, justifiée par la nécessité de numériser l'économie congolaise dans toutes ses composantes et de réduire la fracture numérique au sein du pays. Cette stratégie est formalisée dans les plans et stratégies gouvernementaux, notamment le Plan National de Développement 2022–2026, le plan Congo Digital 2030 en cours d'adoption et le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) soutenu par la Banque Mondiale.

Les indices numériques des organisations internationales — notamment l'Indice mondial de développement des TIC de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Indice des nations et sociétés numériques de la GSMA — témoignent des progrès accomplis par le Congo en matière de digitalisation, tout en soulignant la nécessité de poursuivre cet élan. Le pays se situe dans la moyenne des pays de la CEMAC, mais demeure en retrait par rapport aux nations africaines les plus avancées.<sup>1 2</sup> Le secteur des télécommunications mobiles (y compris le mobile money<sup>3</sup>) est un partenaire indispensable à la réalisation des objectifs numériques du Congo. Il fournit l'infrastructure numérique et la connectivité qui constituent le socle de la digitalisation en cours.<sup>4</sup>

Le secteur numérique doit être traité comme une priorité d'investissement stratégique. Le renforcement des infrastructures numériques et de l'écosystème numérique au sens large peut permettre au secteur de s'affirmer comme un pilier essentiel de la diversification de l'économie congolaise. La digitalisation est en mesure d'accroître la productivité dans de nombreux secteurs, de soutenir l'émergence de nouvelles activités économiques et d'améliorer la mobilisation des recettes publiques, notamment grâce à des systèmes de recouvrement plus efficaces et plus transparents.

Le gouvernement et les autorités de régulation ont un rôle essentiel à jouer pour permettre au secteur mobile de déployer les infrastructures et les services nécessaires à la poursuite de la transformation numérique du pays. Cela passe par l'amélioration du cadre réglementaire, l'optimisation de la fiscalité sectorielle et l'utilisation de la puissance publique pour stimuler la demande en services numériques.



1 L'Indice de développement des TIC de l'UIT a attribué au Congo un score de 49,6 en 2025, inférieur à la moyenne africaine (56) et derrière celui de certains pays voisins tels que le Gabon (76,1) et l'Angola (52,8). Le score du Congo a fortement progressé entre 2024 et 2025, l'UIT attribuant cette évolution principalement à des mises à jour méthodologiques et de données. Données disponibles sur le site de l'UIT.

2 La GSMA Digital Africa Index – Nations et Société Numériques (2025) a attribué au Congo un score de 26, comparable aux autres pays de la CEMAC (Gabon 32, Cameroun 39, RCA 17).

3 Traduit par « services financiers mobiles », désigne des services financiers accessibles via téléphone mobile, permettant notamment d'envoyer, de recevoir, de stocker ou de retirer de l'argent sans nécessairement disposer d'un compte bancaire traditionnel.

4 Tout au long de cette étude, le terme « digitalisation » (parfois désigné sous l'appellation « technologies de l'information et de la communication », ou « TIC ») est utilisé pour décrire le processus par lequel les technologies numériques sont adoptées et intégrées dans les différents aspects de la vie économique et sociale.

Tableau 1  
Résumé des enjeux et recommandations de politiques publiques.

**Enjeu n° 1**

**Coûts et conditions opérationnelles de la fourniture d'infrastructures et de services numériques**

**Recommandation 1.1 – Marché des services de transmission par fibre optique en gros**

Il est recommandé que l'ARPCCE facilite l'investissement dans des infrastructures de transmission nationales supplémentaires au Congo. Cela créera davantage de redondance de réseau et d'itinéraires, améliorant ainsi la qualité des services que les opérateurs sont en mesure d'offrir à leurs clients.

Parallèlement, le prix des services de transmission en gros sur la dorsale nationale devrait être fondé sur les coûts et non discriminatoire.

Il est recommandé que l'ARPCCE adopte une approche réglementaire allégée pour le marché de la capacité internationale, en s'appuyant sur la concurrence comme principal déterminant de l'offre et des prix sur les câbles sous-marins.

**Recommandation 1.2 – Révision de la politique en matière de spectre**

Il est recommandé que l'ARPCCE procède à un examen complet de la gestion du spectre, portant notamment sur :

- La surveillance continue de la quantité totale de spectre attribuée aux opérateurs mobiles afin de s'assurer qu'elle reste conforme aux meilleures pratiques régionales ;
- Une réduction des redevances pour le spectre de backhaul mobile ; et
- La poursuite de la surveillance et de la gestion des interférences transfrontalières pour éviter tout retour des problèmes.

**Recommandation 1.3 – Réduction des coûts et amélioration de l'efficacité du déploiement des réseaux**

Il est recommandé que le gouvernement réduise les coûts supportés par les opérateurs lors du déploiement d'infrastructures à haute capacité, notamment :

- Une consultation sur une politique nationale prioritaire en matière d'infrastructures et sur la réglementation applicable aux télécommunications ;
- La mise en place d'un guichet unique numérique pour la gestion des procédures d'autorisation ; et
- La suppression de la redevance de déploiement de la fibre optique.

**Recommandation 1.4 – Réglementation relative à la qualité de service (QoS)**

Il est recommandé que l'ARPCCE révise le cadre réglementaire relatif à la qualité de service au Congo, notamment :

- Une consultation publique sur la QoS pour recueillir les avis des parties prenantes sur les meilleures modalités pour garantir un niveau de qualité élevé aux clients ;
- Un alignement sur les meilleures pratiques internationales, en tenant compte notamment des pays où le régulateur n'impose pas d'obligations contraignantes de QoS ;
- La prise en compte des autres défis sectoriels, notamment le coût élevé du déploiement des infrastructures réseau ; et
- Un cadre régissant la qualité des services fournis par les réseaux, avec une transparence renforcée grâce à l'accès aux logs d'audit.

À l'issue de ce processus, un plan d'action devra être élaboré conjointement par l'ARPCCE, les opérateurs mobiles et les autres parties prenantes, avec pour objectif de garantir aux utilisateurs du Congo la meilleure qualité de service possible.

### **Recommandation 1.5 – Réduction du coût de l'énergie pour les opérateurs mobiles**

Il est recommandé que le gouvernement élabore et mette en œuvre un plan directeur qui :

- Établisse un partenariat avec les opérateurs mobiles et les entreprises énergétiques pour répondre aux besoins d'approvisionnement énergétique du secteur des télécoms ;
- S'intègre dans la stratégie nationale globale en matière d'énergie et de développement économique ;
- Inclue une réduction des tarifs d'électricité du réseau pour le secteur des télécoms ;
- Applique une mesure d'allègement fiscal sur le diesel ;
- Mette en œuvre des exonérations de TVA sur les énergies renouvelables et les équipements solaires pour les opérateurs mobiles et d'infrastructures afin de réduire les coûts ; et
- Prévoie des incitations supplémentaires pour les sites situés en zones rurales et isolées.

### **Recommandation 1.6 – Révision des modalités de financement du service universel**

Il est recommandé que le cadre juridique et réglementaire du FASUCE soit révisé afin de prévoir notamment :

- L'élaboration d'un processus et d'une méthodologie clairs pour les projets financés par le FASUCE — incluant l'identification des zones mal desservies à soutenir, le mécanisme de financement, les modalités de mise en œuvre, de suivi et de reporting, ainsi que le dispositif global de gouvernance ;
- La participation des contributeurs au FASUCE (notamment les opérateurs mobiles et les fournisseurs d'infrastructures) à chaque étape du processus ;
- Une augmentation des subventions pour la couverture haut débit mobile dans les zones rurales, isolées et faiblement peuplées, couvrant à la fois les dépenses d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) pour les pylônes, y compris les voies d'accès, le backhaul, l'énergie et les autres services ;
- L'introduction d'un mécanisme de type « pay or play »<sup>5</sup> pour inciter à investir dans les projets du FASUCE, notamment le programme de couverture haut débit mobile en milieu rural ;
- Des exonérations des redevances de fréquences et d'infrastructures, ou des taxes sur le gazole, pour les opérateurs qui mettent en œuvre des projets financés par le FASUCE ;
- Le recours aux infrastructures partagées entre opérateurs et une réglementation efficace du partage d'infrastructures pour les projets du FASUCE ;
- La publication de rapports annuels accompagnés d'audits du FASUCE pour renforcer la transparence et la sensibilisation du public.

## **Enjeu n° 2**

## **Fiscalité élevée et complexe des services de télécommunications mobiles et du mobile money**

### **Recommandation 2.1 – Révision du régime fiscal applicable au secteur numérique**

Il est recommandé que le gouvernement et les autorités de régulation réexaminent la fiscalité applicable aux opérateurs de réseaux mobiles et aux prestataires de mobile money. Le régime doit concilier mobilisation des recettes publiques, élargissement de l'assiette fiscale et soutien à l'économie numérique. Cette révision devrait notamment inclure :

- La suppression de la TTCE (taxe sur les communications électroniques) ;
- La réduction du prélèvement sectoriel (RGL) de 5 % à 3 % pour l'aligner sur les références régionales ;
- La réduction du prélèvement au titre du service universel (1 %) ;
- La réduction du prélèvement sur les retraits d'espèces de mobile money de 1,0 % à 0,5 %, pour aligner le Congo sur les redevances réglementaires de la BEAC ;
- La réduction des redevances pour le spectre de backhaul mobile<sup>6</sup> ;
- La révision des autres taxes et redevances réglementaires sectorielles (voir aussi la Recommandation 3.1 sur les taxes qui affectent directement l'accessibilité financière des smartphones).

5 Le mécanisme « pay or play » désigne un système dans lequel une entreprise doit soit respecter directement une obligation donnée, soit verser une contribution financière compensatoire.

6 Traduit par « réseau de collecte mobile », désigne les infrastructures de transmission qui relient les antennes-relais mobiles au cœur du réseau télécom afin d'acheminer les données et les communications.

### Enjeu n° 3

## Accessibilité financière des smartphones, compétences numériques et autres freins à la demande

### Recommandation 3.1 – Réduction des taxes sur les smartphones d'entrée de gamme

Il est recommandé que le gouvernement et les autorités de régulation réexaminent les taxes et redevances qui pèsent sur l'accessibilité financière des smartphones d'entrée de gamme, notamment :

- La suppression de la taxe de 10 000 FCFA sur les nouveaux terminaux numériques à carte SIM ;
- La suppression des droits de douane restants et des frais d'homologation réglementaire (représentant 20 à 30 % de la valeur) sur les smartphones d'entrée de gamme importés.

### Recommandation 3.2 – Poursuite des efforts en matière de sûreté et de sécurité numériques

Il est recommandé que le gouvernement continue de travailler avec le secteur mobile et les autres parties prenantes pour faire avancer la Stratégie nationale de cybersécurité et la Stratégie nationale de gouvernance des données.

Il est également recommandé que le pays continue de participer aux cadres internationaux et régionaux de cybersécurité et de protection des données, notamment la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (Convention de Malabo).

### Enjeu n° 4

## Réformes réglementaires pour favoriser l'économie numérique

### Recommandation 4.1 – Révision du cadre d'octroi des licences

Il est recommandé que le gouvernement mène à bien dans les meilleurs délais la révision de la Loi de 2009, en intégrant notamment :

- L'adoption de licences technologiquement neutres (ou unifiées), couvrant à la fois les services et l'utilisation du spectre ;
- La simplification des procédures administratives et de la structure des redevances de licence et d'autorisation ;
- La réduction des chevauchements de compétences institutionnelles en matière d'autorisations, de déclarations et de licences.

Cette révision de la loi et de la réglementation applicable devra s'inscrire dans un processus de consultation global et transparent.

### Recommandation 4.2 – Actualisation du cadre réglementaire applicable aux technologies émergentes

Il est recommandé d'entreprendre une révision réglementaire portant sur les technologies émergentes, sur la base des principes suivants :

- Transparence et prévisibilité. Garantir des exigences réglementaires claires pour faciliter l'accès au marché et renforcer la confiance du secteur ;
- Parité réglementaire. Assurer un traitement équitable des lois et réglementations sectorielles entre tous les prestataires de services ;
- Harmonisation. Aligner les politiques régionales et internationales pour réduire la fragmentation et renforcer la cohérence réglementaire ;
- Collaboration et consultation. Renforcer le dialogue entre les pouvoirs publics, les régulateurs et les acteurs du secteur pour une élaboration des politiques inclusives et éclairées ; et
- Équilibre entre innovation et régulation. Encourager le progrès technologique tout en assurant la conformité, la protection des consommateurs et la sécurité nationale.

### Recommandation 4.3 – Amélioration de la réglementation des services financiers mobiles

Il est recommandé que les rôles et responsabilités en matière de réglementation des services financiers mobiles au Congo soient davantage clarifiés et formalisés, conformément aux directives de la CEMAC et aux meilleures pratiques internationales.

Dans l'idéal, le nombre d'organismes de régulation impliqués devrait être réduit et le cadre global simplifié.

En attendant, une clarification des rôles et des responsabilités de chaque institution aiderait les opérateurs à mieux s'orienter et à réduire leurs coûts de mise en conformité.

L'adoption de ces recommandations de politiques publiques aura un impact significatif sur le secteur et sur l'économie dans son ensemble.

## 01

**L'extension de la couverture 4G de 86 % à 97 % de la population** (les zones isolées restantes étant couvertes par des technologies alternatives), contribuant à l'objectif national d'accès de la Stratégie numérique 2030 et à la cible du PATN de 45 % de pénétration haut débit unique.

## 02

Quelques **540 000 abonnés uniques supplémentaires à l'internet mobile d'ici 2030**, portant le total à 2,20 millions (31 % de la population). Cela réduirait le déficit d'usage de l'internet mobile de 7 points de pourcentage et constituerait une contribution significative à l'objectif du PATN de 1,5 million de personnes bénéficiant d'un accès haut débit nouveau ou amélioré.

## 03

**Une contribution significative à la transformation économique dans des secteurs clés**, tels que l'agriculture, l'industrie, les transports, le commerce, l'administration publique et la santé. L'impact macroéconomique potentiel de ces recommandations sur l'ensemble de l'économie est estimé à près de 870 milliards de FCFA en 2030.

## 04

Les recommandations de politique fiscale sectorielle, combinées aux autres recommandations, génèreraient une **croissance économique se traduisant par un impact fiscal net de 93 milliards de FCFA en 2030 (174 milliards de FCFA sur l'ensemble de la période), tout en contribuant aux objectifs d'administration électronique du gouvernement.**

**Ces recommandations donneront une impulsion significative à l'adoption du numérique au Congo, se traduisant par une réduction du déficit d'usage de l'internet mobile par rapport au scénario de référence.**

# 97 %\*

Couverture de la population 4G à 86 % (les zones éloignées restantes seront couvertes par une technologie alternative)

# +540 000

abonnés uniques supplémentaires à Internet mobile, totalisant 2,20 millions (31 % de la population totale)

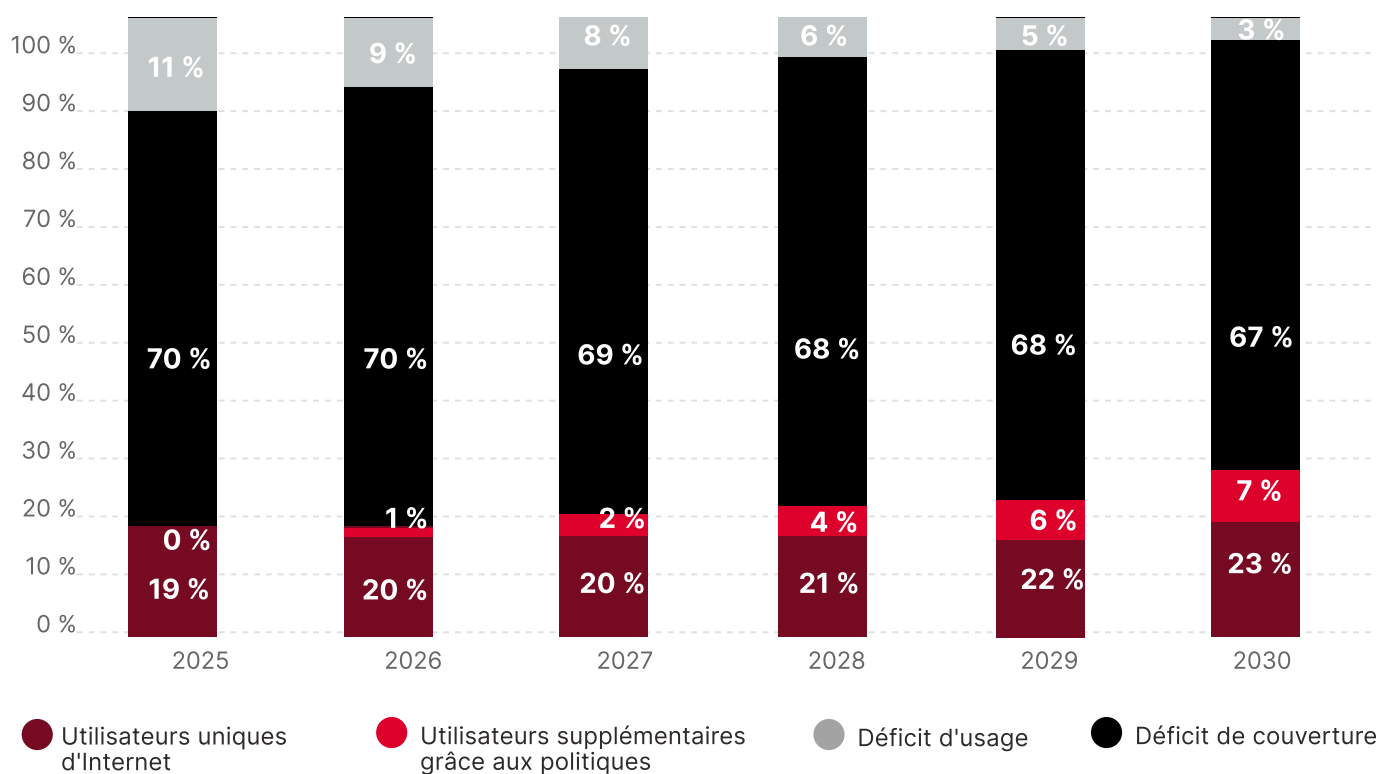
# 870 milliards de FCFA

impact macroéconomique potentiel sur des secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie, le transport, le commerce, le gouvernement et la santé

# 93 milliards de FCFA

impact fiscal net en 2030, incluant 174 milliards de FCFA sur l'ensemble de la période de numérisation

**Figure 1**  
Impact des Recommandations sur le Déficit d'Usage.



**Les politiques recommandées dans ce rapport permettraient d'augmenter les recettes fiscales annuelles de 93 milliards de FCFA d'ici 2030.** Ces recommandations de politiques publiques auront pour effet combiné d'augmenter le montant total des impôts collectés chaque année, à l'exception de la première. Bien qu'il y ait une réduction du montant des impôts collectés directement auprès du secteur des télécommunications, cela sera compensé par les impôts collectés dans l'ensemble de l'économie. Sur les cinq prochaines années, l'augmentation totale des impôts collectés est estimée à 173 milliards de FCFA (Tableau 2).

**Tableau 2**  
Congo — Impact Combiné des Recommandations de Politiques Publiques sur les Recettes Fiscales.

Scénario combiné	2026	2027	2028	2029	2030
Variation de la contribution fiscale du secteur mobile (milliards de FCFA)	-40	-40	-39	-38	-38
Hausse des prélèvements fiscaux sur l'ensemble de l'économie (milliards de FCFA)	12	30	49	69	88
Recettes fiscales supplémentaires issues de la digitalisation (milliards de FCFA)	6	15	24	33	42
Impact fiscal net (milliards de FCFA)	-22	5	34	63	93

# 1. Introduction

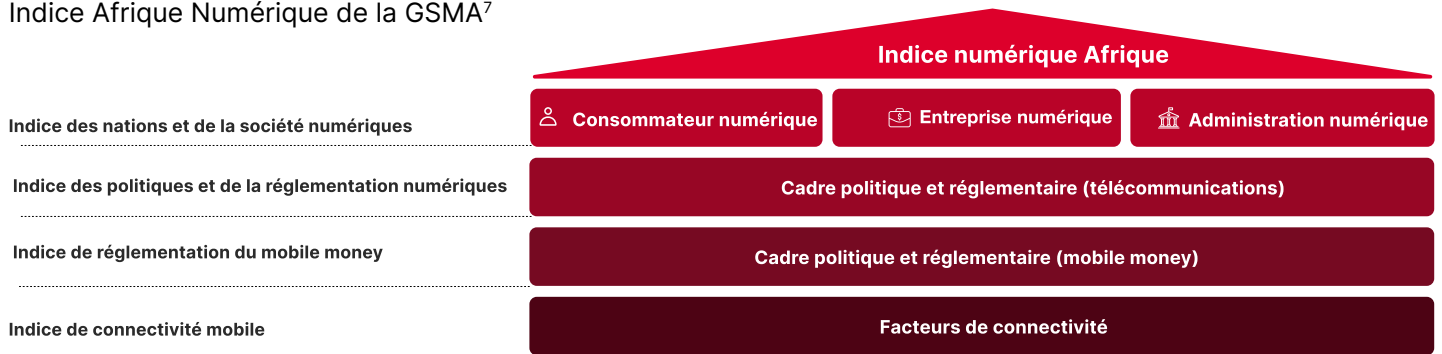


**Le Congo s'est doté d'une stratégie de transformation numérique visant à numériser son économie et à résorber la fracture numérique.** Elle s'appuie sur le Plan National de Développement 2022–2026, le plan Congo Digital 2030 et le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) soutenu par la Banque Mondiale. Elle s'inscrit dans le cadre d'initiatives continentales et mondiales telles que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

**Ce rapport examine le rôle des technologies numériques dans les plans de développement du Congo.** Il débute par un panorama du secteur des télécommunications et analyse sa contribution à la stratégie globale de développement numérique du pays. Le rapport identifie les leviers permettant d'accélérer la transformation numérique grâce à des réformes politiques ciblées, avant de quantifier l'impact de ces réformes sur le secteur et l'économie dans son ensemble.

**Ce rapport s'appuie en partie sur les analyses réalisées dans le cadre de l'Indice Afrique Numérique (DAI) de la GSMA,** publié pour la première fois en octobre 2024 et actualisé en octobre 2025. Il comprend un **Indice des nations et sociétés numériques (DNSI)** et un **Indice des politiques et de la réglementation numériques (DPRI)**, qui complètent l'Indice de connectivité mobile (MCI) et l'Indice de réglementation du mobile money (MMRI) de la GSMA. Le DAI offre une évaluation complète des progrès des pays africains en matière de transformation numérique et permet de suivre et d'évaluer les efforts de réformes sectorielles (Figure 2).

Figure 2  
Indice Afrique Numérique de la GSMA<sup>7</sup>



Source : GSMA

**Ce rapport est structuré comme suit :**

**La section 2** Est consacrée au secteur des télécommunications mobiles : elle en évalue les performances en termes d'infrastructure, d'accès et d'adoption des services numériques et du mobile money, identifie les principaux enjeux de politiques publiques et quantifie l'impact de chaque scénario de recommandation.

**La section 3** La section 3 résume la stratégie de développement numérique du pays, telle qu'elle est définie dans une série de documents de politique et de stratégie, et présente une analyse comparative des progrès du Congo par rapport aux autres pays africains.

**La section 4** Identifie les principaux enjeux politiques et réglementaires du secteur, formule des recommandations de réformes et présente l'impact attendu sur la connectivité et l'adoption du numérique.

**La section 5** Synthétise l'impact attendu de ces recommandations de politiques publiques.

7 Présentation du GSMA Africa Digital Index 2025.

## 2. Le secteur mobile au Congo



# 2. Le secteur mobile au Congo

## 2A. Les télécommunications mobiles

**Le Congo compte actuellement deux opérateurs mobiles - Airtel Congo et MTN Congo.** Airtel a acquis Warid Congo en 2013, la fusion prenant effet fin 2014. L'opérateur Azur, bien que toujours titulaire d'une licence, n'est plus en activité.

**Congo Telecom, l'opérateur historique public, est issu de la restructuration de la SOTELCO en 2003 à la suite de sa séparation du service postal national (SOPECO).**

Entièrement détenu par l'Etat congolais, il est principalement axé sur les infrastructures de réseaux fixes. Depuis cinq ans, la société met en œuvre un plan de relance commerciale appelé « Transform », qui comprend la transition vers la FTTH, avec une amélioration des débits et une réduction des prix. L'opérateur dispose également d'une licence mobile couvrant la 2G, la 3G et la 4G.

Tableau 3  
Opérateurs du Secteur des Télécommunications au Congo.

Segment	Opérateurs (actifs)
• Mobile et accès sans fil fixe (FWA)	• Airtel, MTN
• Fixe (FTTH)	• CanalBox, Congo Telecom
• Infrastructures fibres métropolitaines et transfrontalières	• Congo Telecom, Silicon Connect et Airtel Congo. Mamb Services et Rofa sont deux autres titulaires de concessions opérant sur des liaisons moins actives
• Dorsale nationale	• Congo Telecom (via le PCN), Silicon Connect
• Connectivité internationale	• MTN, Congo Cable
• Stations d'atterrissage	• WACS (Congo Telecom, MTN membre du consortium), 2Africa (Airtel)

### 2A.1. Taux de pénétration des abonnés mobiles

Le taux total de pénétration des abonnés mobiles, calculé sur la base des cartes SIM actives, est d'environ 100 % (Tableau 4).

Tableau 4  
Nombre total d'abonnés et taux de pénétration.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total abonnés (millions)	5,6	5,6	5,7	5,9	6,0	5,9
Taux de pénétration (pop. totale)	106,1 %	103,8 %	101,0 %	96,2 %	95,4 %	92,4 %

Source : ARPCE

**Le nombre d'utilisateurs mobiles uniques est inférieur au nombre de cartes SIM actives, car de nombreux utilisateurs en détiennent plusieurs.**

Cette distinction est cruciale pour les politiques publiques : elle mesure combien de personnes ont réellement accès aux services mobiles. Elle est toutefois difficile à établir à partir des seules données des opérateurs, qui ne connaissent généralement pas le nombre d'individus uniques utilisant leurs réseaux, certains pouvant avoir des cartes SIM actives chez plusieurs opérateurs. La GSMA recourt à diverses techniques (enquêtes,

modélisations) pour estimer ce chiffre selon une méthodologie homogène permettant des comparaisons entre pays. Une démarche analogue est appliquée pour estimer le nombre d'utilisateurs uniques d'internet.

**La GSMA estime qu'en 2025, le Congo comptait environ 2,28 millions d'utilisateurs mobiles uniques, soit 35 % de la population totale.** Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne de l'Afrique centrale et nettement en deçà de la moyenne du continent africain (Tableau 5).

Tableau 5  
Taux de Pénétration des Abonnés Mobiles Uniques, 2024–25.

	2024	2025
<b>Congo</b>	34%	35%
<b>Afrique centrale</b>	37%	38%
<b>Afrique</b>	47%	48%

Source : GSMA Intelligence

On dénombreait 5,9 millions de cartes SIM actives pour l'internet mobile en 2025, soit un taux de pénétration de 58,0 %, contre 54,5 % en 2020 (Tableau 6.) MTN Congo est le leader du marché de l'internet mobile avec une part de marché de 66 % en 2025, contre 34 % pour Airtel Congo.

**On estime à 1,21 million le nombre d'utilisateurs uniques d'internet en 2025, soit un taux de pénétration de 18,8 %**, proche de la moyenne de l'Afrique centrale (19,5 %). Les technologies principalement utilisées sont la 3G (39 % des connexions), la 4G (28 %) et la 2G (31 %). Les connexions 5G représentent 2 %, les deux opérateurs mobiles ayant obtenu des licences pour la technologie 5G en 2024.

Tableau 6  
Taux de Pénétration de l'Internet Mobile, 2020–25.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Pénétration du marché – Internet mobile</b>	54,5 %	57,8 %	54,2 %	55,9 %	59,2 %	58,0 %

Source : ARPCE

Tableau 7

Utilisateurs Uniques d'Internet Mobile en % de la Population, 2024–25.

	2024	2025
<b>Congo</b>	18,0 %	18,8 %
<b>Afrique centrale</b>	18,6 %	19,5 %
<b>Afrique</b>	27,6 %	28,4 %

Source : GSMA Intelligence

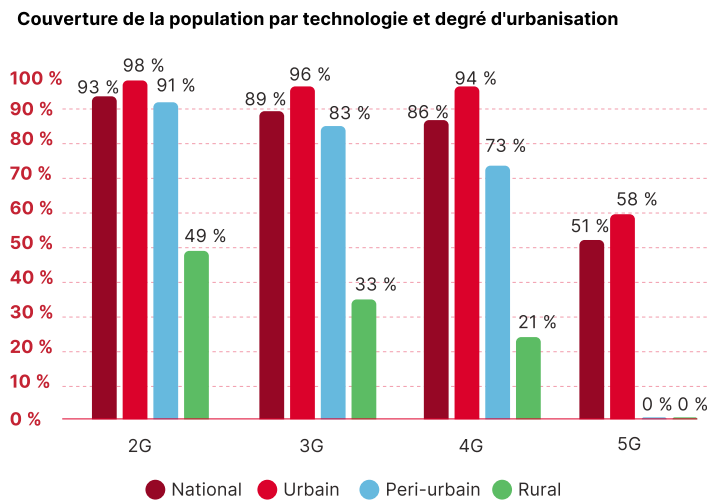
## 2A.2. Couverture mobile et déficit d'usage d'internet

Le Congo bénéficie d'une bonne couverture réseau haut débit mobile, avec près de 90 % de la population vivant à portée d'un réseau 3G ou 4G. Le déploiement de la 5G a démarré en novembre 2024, en ciblant en priorité les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Oyo et Dolisie. Malgré ces avancées, le pays figure dans la catégorie inférieure « émergent » de l'Indice de connectivité mobile de la GSMA 2025, avec un score global de 41 points et un score d'infrastructure de 56 points (sur une échelle de 100).<sup>8</sup>

**Le défi majeur réside dans les lacunes importantes de couverture dans les zones rurales et isolées.** L'analyse de la GSMA révèle que la couverture de la population par l'internet mobile en zone rurale n'est que de 33 % pour la 3G et de 21 % pour la 4G. Près de 80 % de la population rurale n'a pas accès à la 4G et la moitié est dépourvue de toute couverture (Figure 3).

Figure 3

Couverture de la Population par le Réseau Mobile selon la Technologie et le Degré d'Urbanisation, 2025.

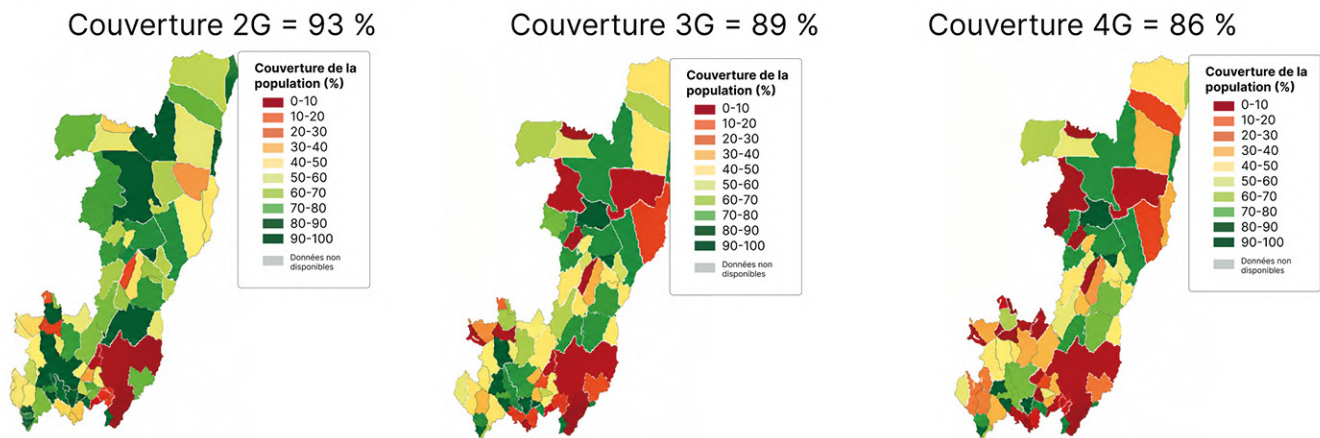


Source : GSMA Intelligence

Note : Analyse des données opérateurs et de population par GSMA Intelligence et GoYo Analytics. Les classifications urbaines et rurales sont fondées sur la couche de règlement humain mondial (GHSL), « Classifications du degré d'urbanisation ».

8 Indice de connectivité mobile GSMA 2025.

**Figure 4**  
Cartes de Couverture de la Population par Technologie Réseau, 2025.



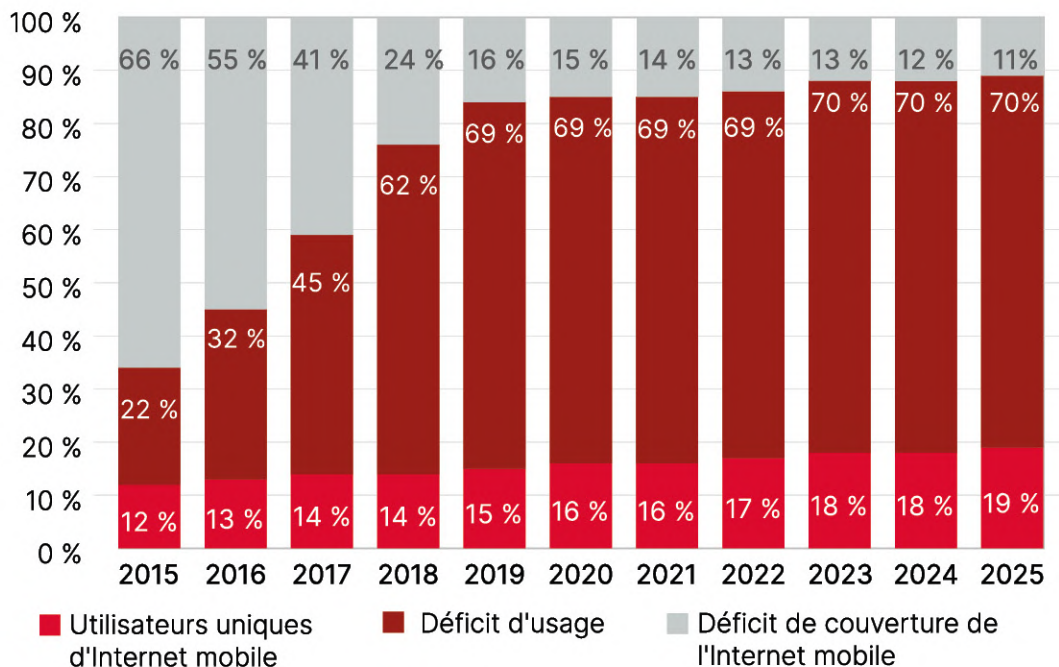
Source : GSMA Intelligence

Note : Analyse des données opérateurs et de population par GSMA Intelligence et GoYo Analytics. Les classifications urbaines et rurales sont fondées sur la couche de règlement humain mondial (GHSL), « Classifications du degré d'urbanisation ».

**Le Congo affiche une progression régulière de la couverture et de l'adoption des réseaux haut débit.** Les réseaux haut débit mobile se sont rapidement développés entre 2015 et 2020, mais la couverture population stagne autour de 89 % depuis six ans. L'adoption du haut débit mobile progresse lentement sur la même période, à un rythme inférieur à un point de pourcentage par an.

À ce jour, 19 % de la population utilise le haut débit mobile. 11 % vit au-delà de la portée des réseaux (le « déficit de couverture »). 70 % est à portée des réseaux haut débit mobile mais ne les utilise pas (Figure 5)<sup>9</sup>

**Figure 5**  
Couverture et Utilisation de l'Internet Haut Débit Mobile au Congo, 2015–25.



Source : GSMA Intelligence

<sup>9</sup> Le « déficit de couverture » correspond à la proportion de la population non couverte par les réseaux haut débit mobile. Le « déficit d'usage » correspond à la proportion de la population qui vit à portée des réseaux haut débit mobile mais ne les utilise pas.

**Le Congo est en retard sur ses voisins d'Afrique centrale en matière d'adoption du haut débit mobile.** Malgré la progression régulière des réseaux, l'utilisation du haut débit mobile au Congo (18,8 %) reste légèrement inférieure à la moyenne régionale (19,5 %), alors même que la couverture de la population par le haut débit mobile au Congo

(89 %) dépasse la moyenne régionale (86 %). Ce paradoxe souligne l'ampleur du déficit d'usage congolais, estimé à 70 % contre 66 % en Afrique centrale. L'utilisation du haut débit mobile au Congo est par ailleurs très en deçà de la moyenne africaine, qui s'établit à 28 % (Tableau 8).

Tableau 8

Couverture et Utilisation de l'Internet Mobile au Congo Comparé à la Région, 2025.

	Congo	Afrique centrale	Afrique
Utilisation du haut débit mobile	19 %	19 %	28 %
Déficit d'utilisation du haut débit mobile	70 %	66 %	66 %
Déficit de couverture du haut débit mobile	11 %	14 %	5 %

Source: GSMA Intelligence

## 2A.3. Utilisation des données mobiles et tarifs

**La consommation de données au Congo a connu une véritable envolée ces dernières années, quadruplant entre 2020 et 2024 (Tableau 9).**

Tableau 9

Trafic Total de Données Mobiles au Congo, 2020–24.

	2020	2021	2022	2023	2024
Trafic total de données mobiles (To)	23,3	27,9	40,5	66,3	86,6
Variation annuelle		19,8 %	45,3 %	63,3 %	30,7 %

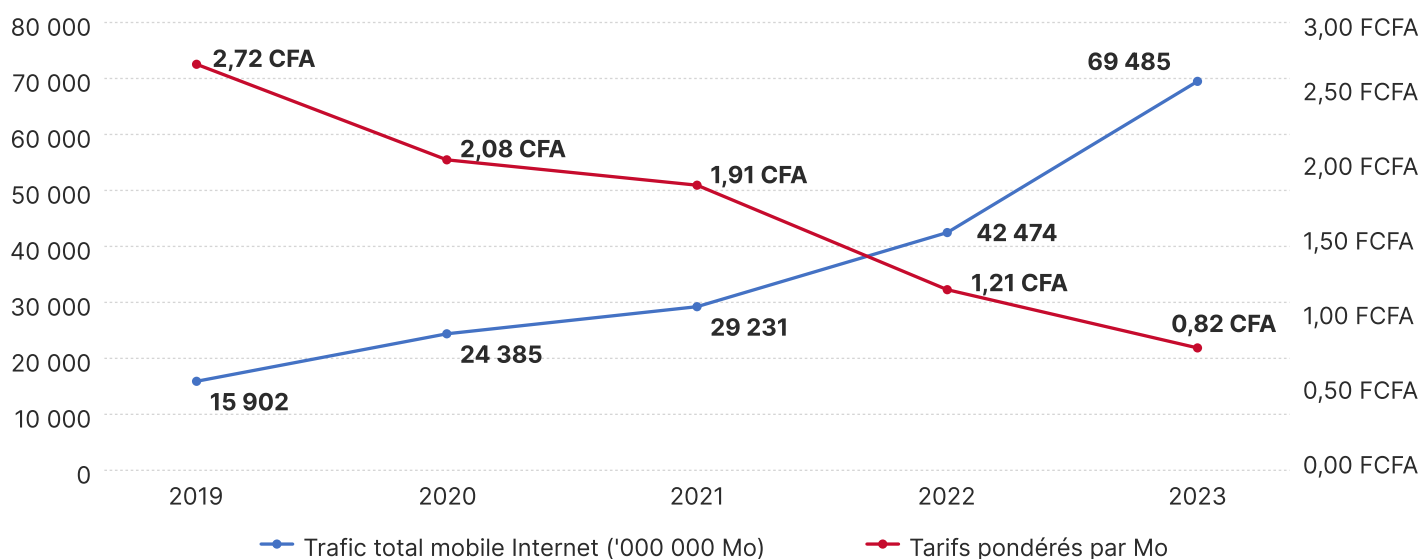
Source : ARPCE — Aucune donnée publiée pour 2025.

**Le marché du haut débit fixe présente également un fort potentiel de croissance. Cinq principaux opérateurs sont présents sur le marché de l'internet fixe :** Congo Telecom, le Groupe Vivendi Africa (GVA) avec sa marque Canal Box, Airtel Congo (FWA), MTN Congo (FWA) et SOFIA, qui couvre une partie du marché de l'internet fixe pour les entreprises à Pointe-Noire. D'autres opérateurs, tels qu'Alink Telecom, PI Service/Sky TIC et AMC Telecom, sont également présents. Les technologies disponibles comprennent la FTTH, le LTE fixe et les solutions satellitaires.

**Les prix des services de données mobiles ont baissé de manière continue ces dernières années,** reculant de 44 % entre le T1-2022 et le T1-2023. C'est le principal facteur qui explique la forte hausse des volumes de trafic de données. Cette baisse des prix résulte d'une concurrence accrue entre les deux opérateurs mobiles, du développement des infrastructures à fibre optique et de mesures de réduction des coûts, notamment via le partage de pylônes (Figure 6).

Figure 6

Congo Mobile Data Prices and Traffic Volumes, 2019-23.



Source : Opérateurs & ARPCE

## 2A.4. Connectivité nationale et internationale par fibre optique

**Le Congo a lancé plusieurs projets d'infrastructures à fibre optique d'envergure nationale et régionale,** qui ont significativement amélioré la connectivité haut débit dans le pays en reliant les principaux bassins de population à des réseaux à haute capacité et en donnant accès aux très importantes quantités de bande passante internationale disponibles sur les câbles sous-marins.

**Le Projet de Couverture Nationale (PCN) est un projet de modernisation du réseau national de télécommunications financé par le gouvernement.** Il a déployé environ 3 000 km de câble à fibre optique reliant Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville, Oyo et Ouesso, et des réseaux de fibre métropolitaine ont été construits à Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo. Le réseau PCN est exploité et commercialisé par Congo Telecom.

**Energie Electrique du Congo (E2C) dispose d'un réseau de fibre optique de 1 100 km.** La gestion d'une partie de la capacité inutilisée de ce réseau a été confiée en septembre 2020 à Silicone Connect pour une durée de 10 ans. Une autre fraction de cette capacité est utilisée par Congo Telecom. Conjointement avec Silicone Connect, Congo Telecom fournit des services de location de capacité en gros aux autres opérateurs de télécommunications, notamment Airtel et MTN, sous la supervision de l'ARPCE conformément au cadre réglementaire.

**Le Congo est interconnecté à la République Démocratique du Congo (RDC) via un câble sous-fluvial de Congo Telecom reliant Brazzaville à Kinshasa depuis 2017.** D'autres opérateurs privés, Airtel et Silicone Connect, disposent également de câbles sous-fluviaux connectés à Kinshasa.

**Le Congo est interconnecté au Gabon depuis 2018**, dans le cadre du projet régional de dorsale d'Afrique centrale (CAB), dont la première phase a été financée par la Banque Mondiale. Cette infrastructure est exploitée et commercialisée depuis 2019 par Mamb Services, une société congolaise, dans le cadre d'une délégation de service public de sept ans. Le Congo est également connecté au Cameroun depuis 2022 et sera prochainement relié à la République centrafricaine dans le cadre de la Phase 2 du projet CAB, financée par la Banque africaine de développement (BAD).

**Le Congo est connecté au West Africa Cable System (WACS) via une station d'atterrissage située à Matombi, dans le Département du Kouilou.** Le WACS relie l'Afrique du Sud au Royaume-Uni le long des côtes de l'Afrique de l'Ouest et assure au Congo un accès numérique international depuis mai 2012.

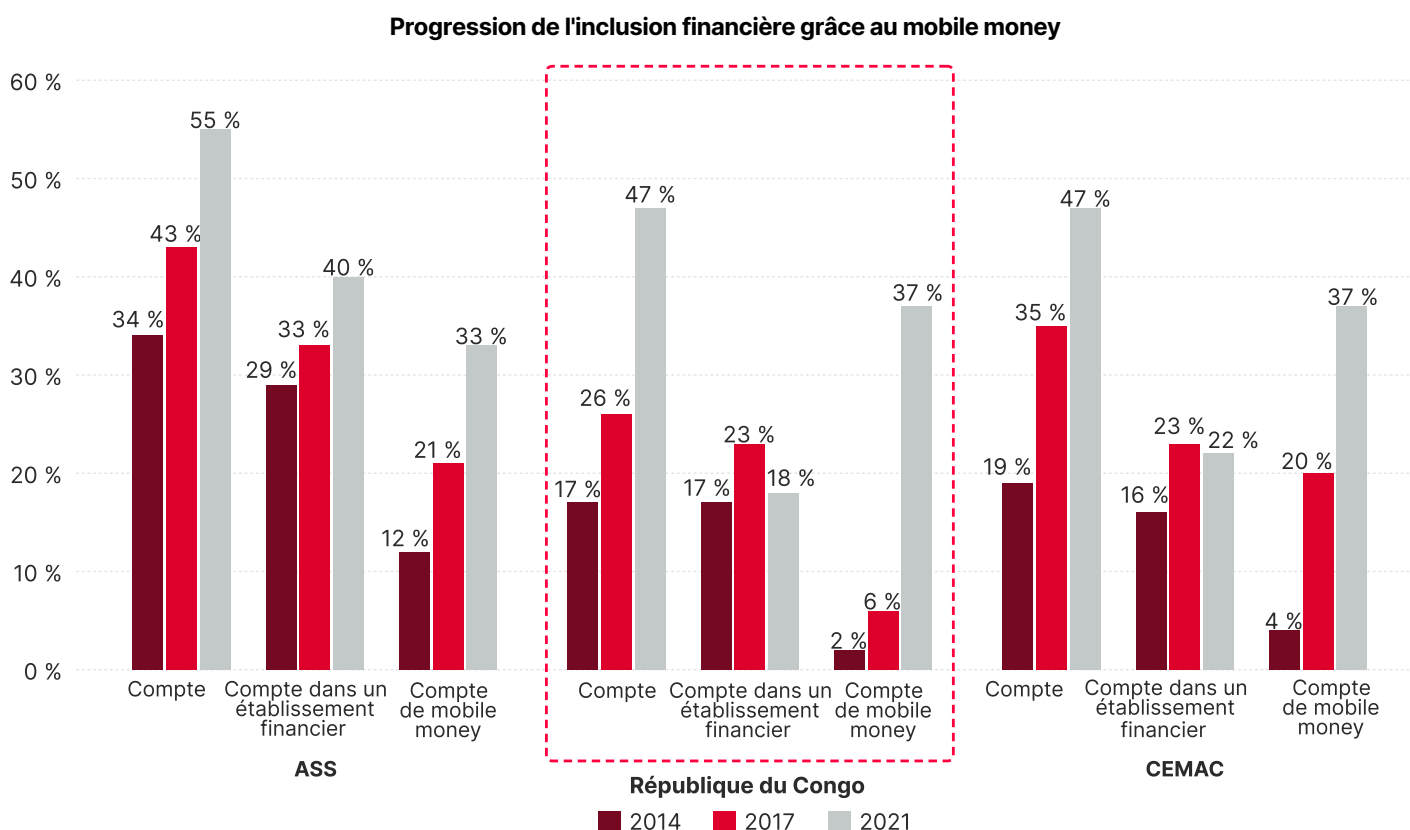
**Le Congo est également connecté au câble sous-marin 2Africa depuis août 2023.** Airtel possède et exploite la station d'atterrissage par laquelle le câble 2Africa se connecte.

## 2B. Mobile money

**Le Congo accuse un retard sur ses pairs en matière d'accès aux services financiers traditionnels.**<sup>10</sup> En 2021, seulement 18 % de la population adulte disposait d'un compte formel dans une banque ou un autre établissement financier traditionnel, plaçant le Congo bien en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et légèrement en deçà de la moyenne de la zone CEMAC.

**Mais l'accès global aux services financiers a progressé de façon significative grâce à l'essor rapide du mobile money.** Entre 2014 et 2021, la proportion d'adultes utilisant le mobile money est passée de 2 % à 37 %, portant la proportion totale de la population disposant d'un compte financier à 47 %. Ce chiffre est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (55 %), mais identique à celle des pays de la CEMAC (Figure 7).

Figure 7  
Impact du Mobile Money sur l'Inclusion Financière au Congo et Comparaisons Régionales.



Source : IMF 2024

10 L'inclusion financière au Congo, un agenda inachevé, 2024, rapport du FMI.

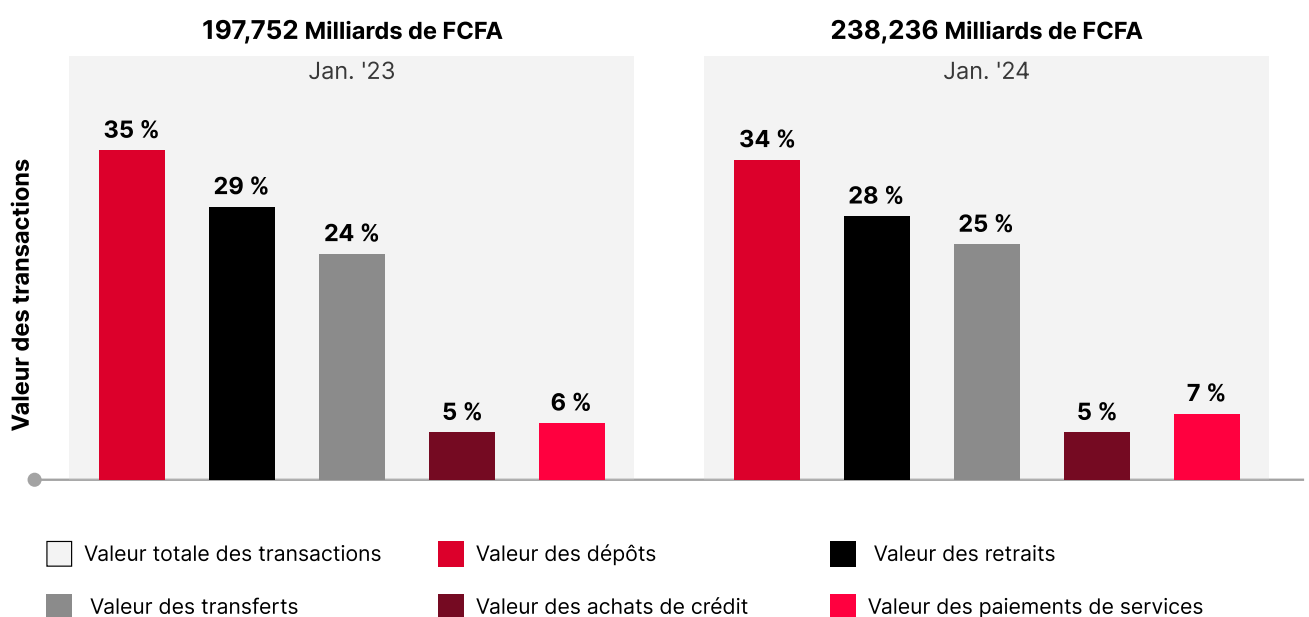
11 BEAC.

**Le Congo progresse en matière d'inclusion financière.** Il vise à atteindre les objectifs de la stratégie d'inclusion financière sous-régionale 2022-2027 définie par la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), qui ambitionne d'améliorer l'accès et l'utilisation des services financiers pour les populations vulnérables, plus particulièrement les jeunes, les femmes, les populations rurales et les PME/TPE, dans la région CEMAC, avec pour objectif de faire passer l'inclusion financière de 32 % en 2021 à 60 % en 2027 et 75 % en 2030.<sup>11</sup>

**La valeur totale des transactions de mobile money a progressé rapidement sous l'effet de l'accélération de son adoption.** Elle a augmenté de 20 % entre 2023 et 2024 et continue sur cette lancée. Environ 90 % de cette valeur concerne des dépôts, des retraits ou des transferts d'espèces. Seulement 11 à 12 % porte sur des achats de crédit ou des paiements de services (Figure 8).

Figure 8  
Valeur des Transactions de Mobile Money au Congo, Janvier 2023 – Janvier 2024.

### Les 5 principales transactions financières mobiles par valeur



Source : National Treasury

**Les principaux prestataires de mobile money au Congo sont les opérateurs de réseaux mobiles Airtel Congo et MTN Congo.** Selon les dernières données de l'ARPCE, au premier trimestre 2025, le marché des services financiers mobiles a enregistré un chiffre d'affaires total de 7,7 milliards de FCFA, en hausse de 28 % par rapport aux 6,0 milliards de FCFA du T1 2024. La valeur totale des transactions de mobile money a atteint 222 milliards de FCFA en 2024, soit une progression de 21 % par rapport à mai 2022.<sup>13</sup>

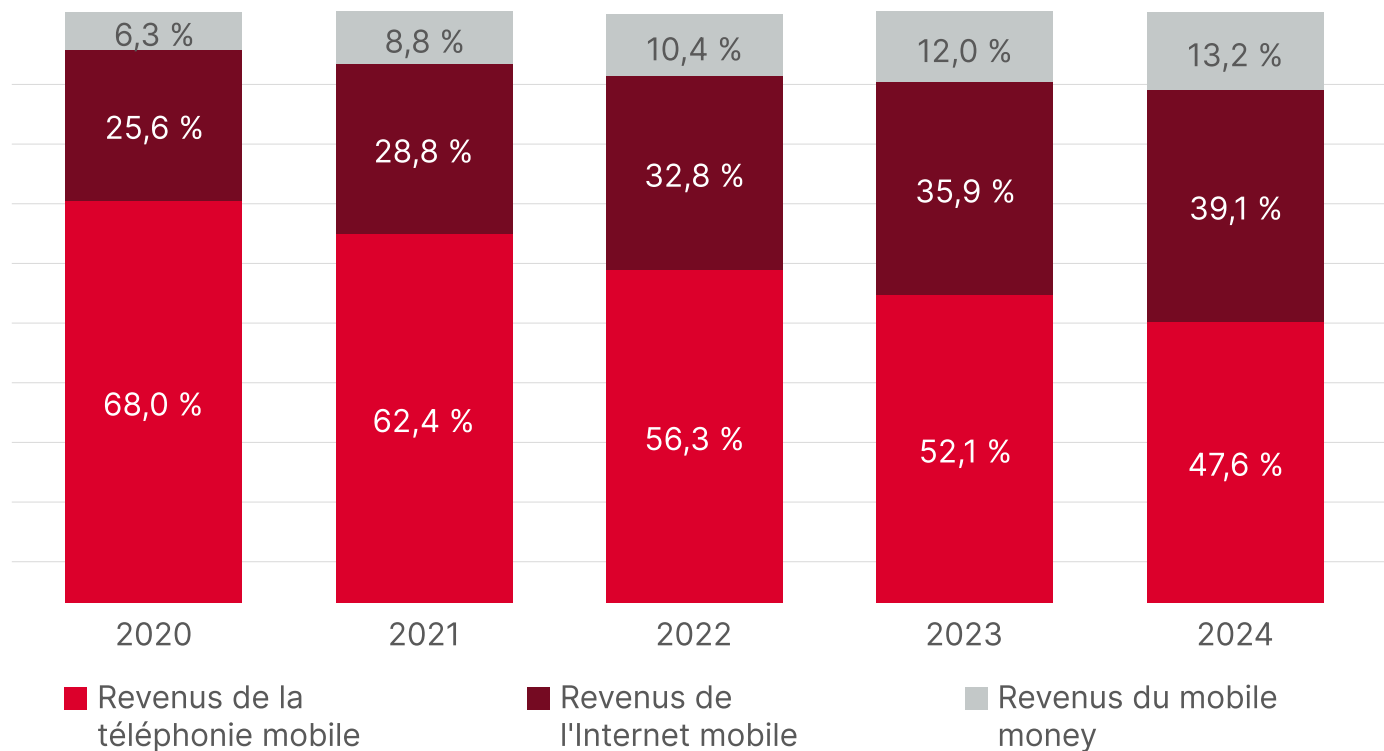
**En 2024, MTN Congo était le leader du marché en termes de chiffre d'affaires, avec 81 % de part de marché.** Les abonnés MTN ont réalisé le plus grand nombre de transactions, soit environ 57 millions, tandis qu'Airtel en a enregistré plus de 14 millions.

**La croissance du mobile money contribue de façon modeste mais croissante aux revenus des opérateurs mobiles.** En 2024, les revenus du mobile money représentaient 13,2 % de leur total (Figure 9).

12 Le secteur numérique au Congo-Brazzaville – Trésor français, août 2024.

13 Rapport mobile money de l'ARPCE, mai 2023.

Figure 9  
Revenus des Opérateurs Mobiles.



Source : ARPCE



# 3. Le développement numérique au Congo



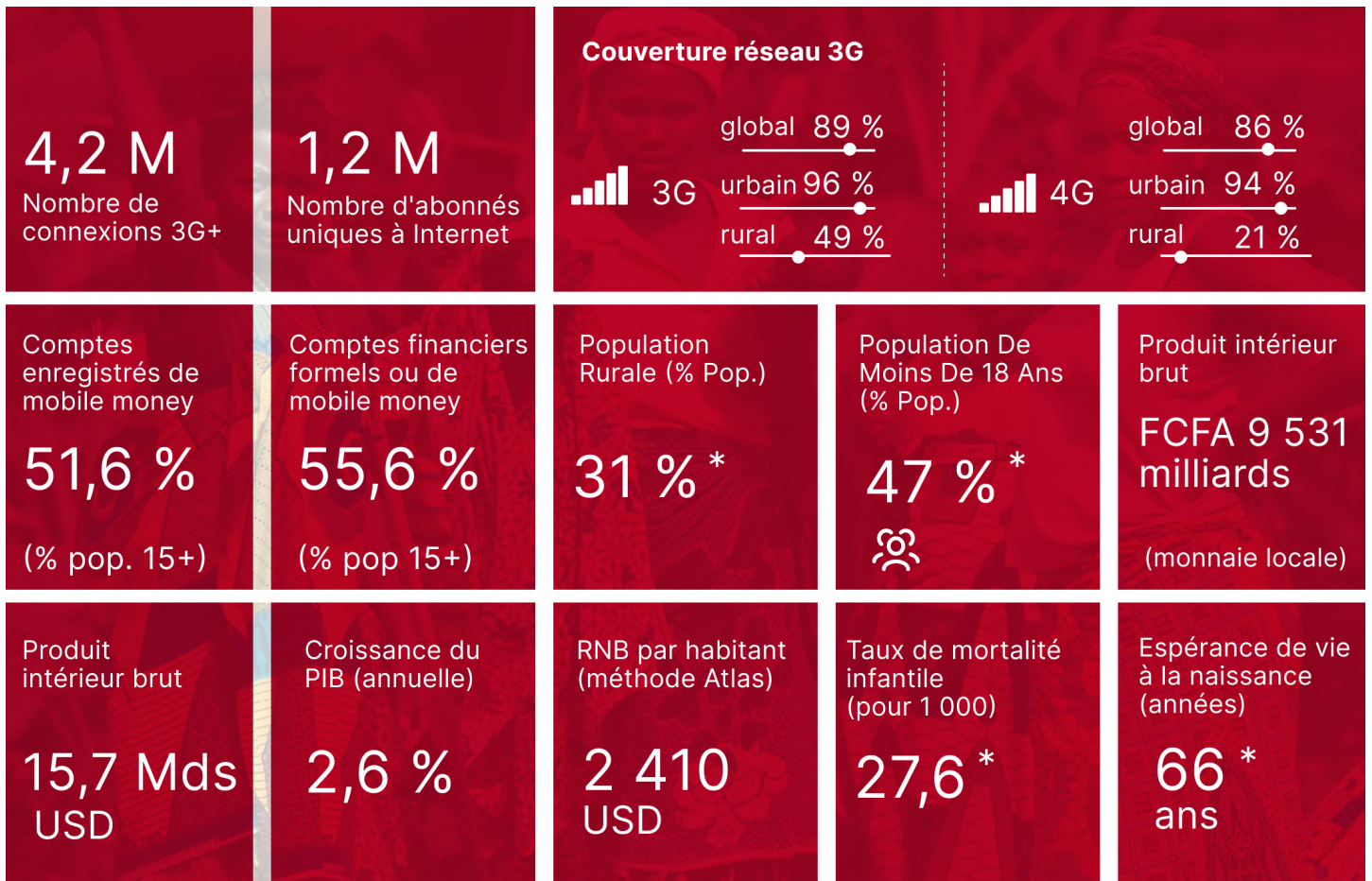
# 3 Le développement numérique au Congo

Le Congo a défini une stratégie globale de transformation numérique du pays, formalisée dans une série de plans et de stratégies spécifiques.

## 3A. Stratégie nationale de développement économique

**La République du Congo couvre 342 000 km<sup>2</sup> et compte une population de 6,1 millions d'habitants, dont 47 % ont moins de 18 ans.** Plus de la moitié de la population est concentrée dans les deux principales villes — Brazzaville et Pointe-Noire. L'économie congolaise devrait maintenir un taux de croissance moyen de 3,2 % sur la période 2026-2027.

Figure 10  
Congo — Indicateurs Clés.



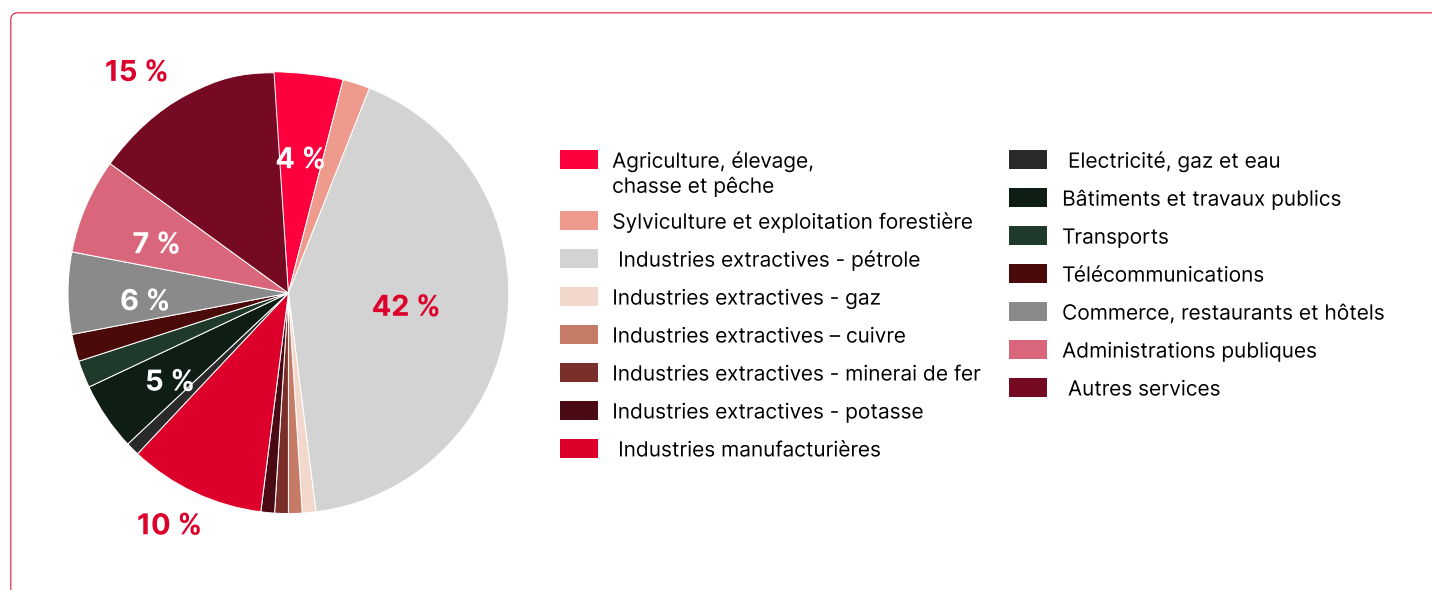
Données pour 2024, sauf 2023 si marqué \*, 2022 si marqué +, ou 2021 si marqué.

Source : Indicateurs du développement Banque Mondiale, GSMA Intelligence, Findex.

Le secteur pétrolier représente environ la moitié du produit intérieur brut (PIB) du pays et 80 % de ses exportations, faisant du Congo le troisième producteur en Afrique subsaharienne.<sup>14</sup>

Le pays dispose également d'une richesse considérable en ressources minérales, qui reste en grande partie inexploitée (Figure 11).

Figure 11  
Congo — Décomposition du PIB.



Source : CNSEE et BEAC — produit intérieur brut du Congo par secteur 2023.

**La contribution plus large du secteur des télécommunications à l'économie englobe le reste de l'écosystème mobile et ses chaînes d'approvisionnement, ainsi que son effet sur la productivité dans l'économie au sens**

large. La contribution totale du secteur des télécommunications à l'économie nationale en 2024 est estimée à 7,2 % du PIB (Figure 12).

Figure 12  
Congo — Contribution Économique du Secteur des Télécommunications, 2024.

Composante	% du PIB
Opérateurs mobiles	1,6 %
Reste de l'écosystème mobile	0,8 %
Indirect (chaîne d'approvisionnement)	0,6 %
Stimulus de productivité dans l'économie élargie	4,2 %
<b>Total</b>	<b>7,2 %</b>

Source : L'Économie Mobile en Afrique Subsaharienne (GSMA).

**Les problèmes de pauvreté et le déficit d'infrastructures demeurent des défis majeurs pour le Congo.** Le taux de pauvreté reste élevé, autour de 46 %.<sup>15</sup> La diversification économique, vecteur d'une croissance inclusive, est une priorité nationale. Des efforts sont engagés pour réduire la dépendance aux revenus pétroliers, avec des résultats tangibles dans les secteurs non pétroliers, qui ont contribué à une croissance réelle positive, bien que modeste.

**L'économie numérique sera une composante essentielle de toute croissance future et de la diversification au-delà de la dépendance pétrolière.** Le secteur numérique est en lui-même une source de croissance économique, d'emplois et de recettes fiscales supplémentaires. Mais son impact est plus large encore, à travers les gains de productivité qu'il génère dans les autres secteurs. Cela se traduit par la place centrale accordée au numérique dans la stratégie nationale de développement économique.

## 3B. Initiatives nationales de développement numérique

**Le Plan National de Développement (PND 2022-2026)**<sup>16</sup> intègre le développement de l'économie numérique parmi ses six piliers prioritaires, aux côtés de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, des zones économiques libres et de la promotion de l'immobilier.

### **Stratégie nationale de développement de l'économie numérique — Congo Digital 2030.**

Il s'agit d'un plan global visant à transformer le Congo en une société fondée sur la connaissance grâce aux technologies numériques. Élaboré en partenariat avec des institutions mondiales, il repose sur quatre piliers :

#### 01

##### **Infrastructure & Connectivité :**

extension de la 4G/5G et de la fibre en zone rurale ;

#### 02

##### **Plateformes publiques numériques :**

systèmes d'identité et de paiement interopérables ;

#### 03

##### **Capital humain & Inclusion :**

formation de 250 000 jeunes et éducation numérique ;

#### 04

##### **Cybersécurité & Confiance numérique :**

protection des données et des systèmes.

### **Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN).**<sup>17 18</sup>

Le gouvernement a lancé le PATN en 2023 avec le soutien de la Banque Mondiale, qui apporte un financement de 100 millions USD.<sup>19</sup> L'objectif global du PATN est d'améliorer l'accès à l'internet haut débit pour les populations mal desservies et de renforcer les capacités de l'administration congolaise à fournir des services publics numériques.

En juin 2025, le ministre chargé des Télécommunications a lancé la phase suivante du PATN, soutenue par une subvention de 10 milliards de FCFA de l'Union européenne et un prêt de 17 milliards de FCFA de la Banque européenne d'investissement (BEI). Ce projet cible l'éducation, les systèmes de santé, la connectivité administrative et la formation des jeunes, en cohérence avec la stratégie numérique congolaise visant à combler les lacunes en matière de connectivité et à moderniser les services publics.

### **Digitalisation des services publics.**

Le gouvernement a engagé la numérisation des fonctions administratives essentielles. Les efforts ont principalement porté sur les grands systèmes administratifs et les portails d'information en ligne. Plusieurs projets d'informatisation ont avancé ces dernières années, mobilisant les technologies numériques pour améliorer la gouvernance financière publique. Le ministère de l'Economie et des Finances a lancé plusieurs réformes pour optimiser le recouvrement et la sécurisation des recettes publiques, notamment le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP), le Système de Gestion Fiscale (E-TAX) développé en interne par la direction des systèmes d'information du ministère, et le Système Douanier Informatisé (E-DOUANES).

15 Republic of the Congo Overview: Development news, research, data | World Bank.

16 PND 22-26 Republic of CONGO.

17 Projet d'accélération numérique du Congo – Banque Mondiale.

18 Communiqué de presse Agence Ecofin.

19 Project Appraisal Document PATN.

Des démarches de digitalisation des services publics ont été engagées pour permettre l'accomplissement de formalités administratives en ligne. Des plateformes transactionnelles numériques ont également été créées, en partenariat avec les opérateurs mobiles, pour permettre le paiement électronique des factures de télécommunications (internet fixe et télévision), d'électricité et, plus récemment, des taxes de transport terrestre.

**Améliorations de la connectivité.**<sup>20</sup> Les ambitions numériques du gouvernement sont soutenues par des investissements dans les infrastructures numériques : connexion au câble sous-marin 2Africa, déploiement de points d'accès Wi-Fi publics et construction de centres de données. Le gouvernement investit également dans des incubateurs de compétences numériques destinés à former les jeunes aux technologies indispensables pour participer pleinement à l'économie numérique.

**Le secteur énergétique du Congo est également devenu un catalyseur d'innovation technologique.**

Le géant pétrolier français TotalEnergies a lancé son propre incubateur en 2019, soutenant sept start-ups numériques qui intègrent énergie et technologie. Des projets tels qu'AndrewTek, axé sur l'optimisation énergétique dans les bâtiments, et GazTech, proposant un comptage intelligent pour l'accès au GPL, illustrent le potentiel de la digitalisation comme levier de croissance du secteur énergétique.

### 3C. Evaluation des progrès du Congo en matière de digitalisation

Le Congo progresse dans sa transformation numérique, mais l'analyse comparative de ses performances par rapport aux autres pays africains met en évidence la nécessité de redoubler d'efforts.

**L'Indice des nations et sociétés numériques de la GSMA (DNSI) révèle que le Congo est en dessous de la moyenne africaine pour l'adoption et l'intégration des technologies numériques.** Le DNSI mesure le degré d'adoption et d'intégration des technologies numériques dans la vie quotidienne des consommateurs et des entreprises.<sup>21</sup> Il agrège une série d'indicateurs en un score global permettant de mesurer le niveau de digitalisation de chaque pays africain, de le comparer à ses pairs et d'identifier les voies d'accélération du développement numérique.

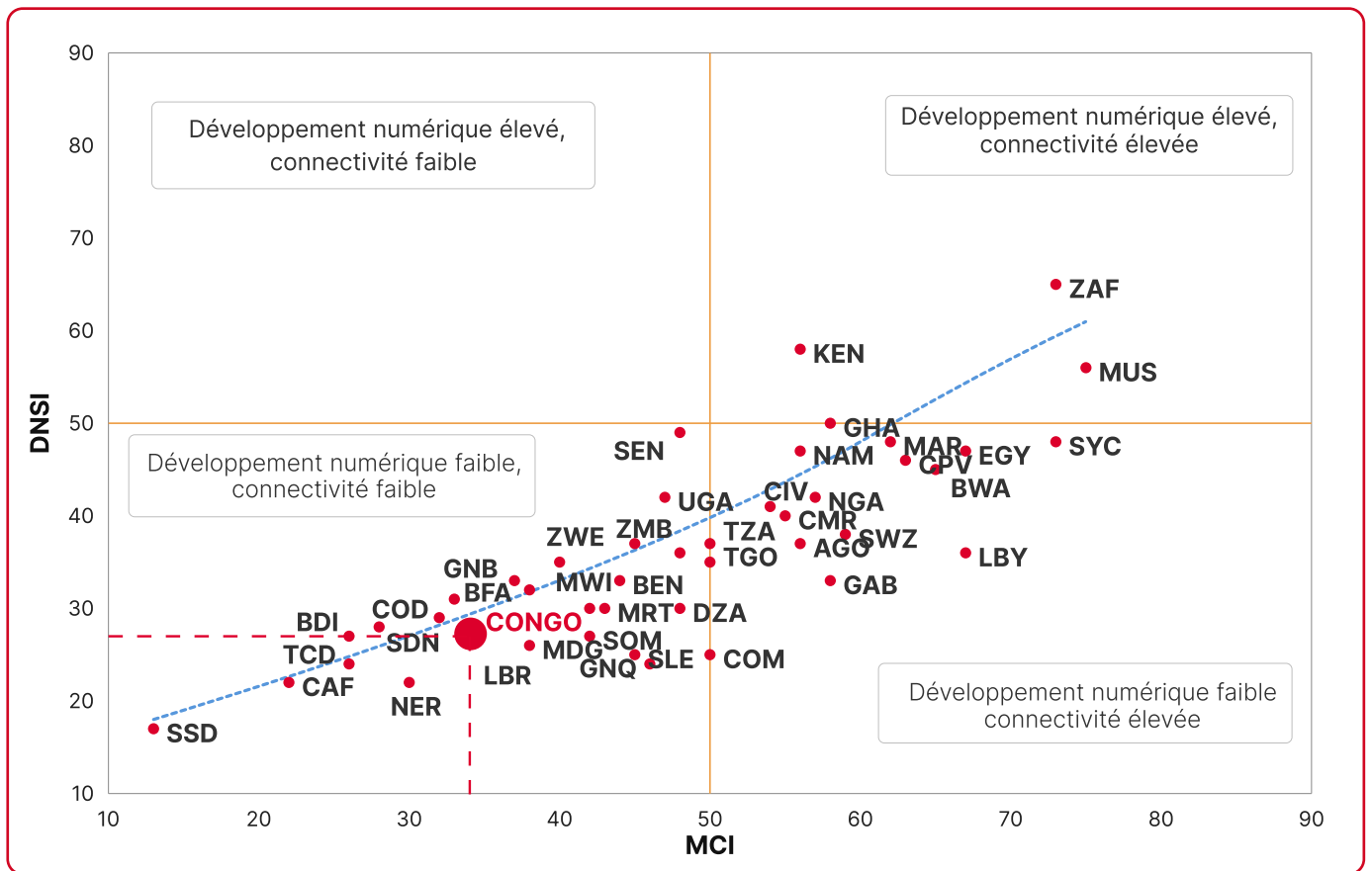
**Le score global du Congo au DNSI (26) est inférieur à la moyenne africaine (36) et à certains pays de la CEMAC comme le Gabon (32) et le Cameroun (39).** Il est encore plus en retrait par rapport aux pays leaders d'autres sous-régions africaines : Afrique du Sud (66), Kenya (59), Ghana (50), Sénégal (49), Rwanda (48) et Nigeria (45).

**À l'échelle africaine, il existe une corrélation nette entre le niveau d'adoption du numérique par les consommateurs et les entreprises et l'étendue de la connectivité numérique.** Les pays moins bien connectés affichent généralement des niveaux de digitalisation plus faibles. Le Congo fait partie des pays africains qui cumulent une connectivité relativement limitée et un faible niveau de digitalisation (Figure 13).

<sup>20</sup> Congo Energie & Investment Forum : le lancement de la 5G annonce une nouvelle ère pour l'économie numérique du Congo.

<sup>21</sup> Voir le GSMA DNSI pour plus de détails.

Figure 13  
Scores DNSI et MCI en Afrique, 2025.



Source : Indice Afrique Numérique GSMA 2025.

**Cette relation entre connectivité et digitalisation souligne l'impératif de traiter ces deux dimensions de front.** Il n'est pas possible d'accélérer la digitalisation d'une économie et d'une société sans s'attaquer simultanément aux défis de connectivité. Les investissements dans l'administration électronique, le développement des compétences

numériques ou d'autres initiatives de promotion du numérique risquent d'être inefficaces si le cadre sectoriel n'est pas réformé pour favoriser un accès abordable.

### 3D. L'impact de la digitalisation sur l'économie du Congo

**Le Congo a réalisé des avancées en matière de digitalisation dans certains secteurs économiques.** Les opérateurs mobiles, les entreprises d'autres secteurs et le gouvernement ont conjointement mis en œuvre de nombreuses initiatives qui ont eu des effets positifs.

**Le gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour promouvoir le numérique dans l'agriculture.** Le ministère de l'Agriculture travaille en étroite collaboration avec les universités et les centres de recherche pour intégrer l'éducation au numérique et la formation agritech dans l'enseignement agricole, notamment via des applications mobiles et la télédétection pour la surveillance des cultures et la lutte antiparasitaire. L'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et de l'Innovation (ANVRI) a également lancé un projet de serre intelligente, comprenant une ferme expérimentale de 1 000 m<sup>2</sup> équipée d'outils numériques tels que des applications Android pour l'identification des plantes, le diagnostic des maladies et l'irrigation automatisée.<sup>22</sup>

**Le développement industriel au Congo bénéficie également de l'essor des technologies numériques.** La stratégie numérique nationale reconnaît la valeur de l'intégration de l'automatisation, de l'analyse de données, de l'IoT, de l'apprentissage automatique et de l'IA dans les processus de production, permettant la numérisation des opérations de fabrication, la maintenance prédictive, la surveillance en temps réel et la personnalisation des produits. Des entreprises comme le Projet Zanaga Iron Ore explorent l'utilisation de l'IA et de l'analyse en temps réel pour cartographier les zones riches en minéraux, d'équipements autonomes et de la surveillance à distance pour réduire les risques et améliorer les rendements, ainsi que des systèmes numériques pour optimiser l'extraction et la maintenance.<sup>23</sup>

**Les technologies numériques favorisent également la croissance des échanges de biens et de services.** La GSMA estime que les portefeuilles numériques et les services de mobile money traiteront plus de 500 milliards USD de transactions à travers l'Afrique, et la CNUCED évalue à plus d'un demi-milliard le nombre d'Africains qui deviennent des utilisateurs du commerce électronique.<sup>24</sup> La SFI estime que plus de 600 000 entreprises formelles et 40 millions de micro-entreprises en Afrique pourraient bénéficier de la transformation numérique grâce à la réduction des coûts.<sup>25</sup>

**Le Congo fait partie de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui a introduit un Protocole sur le commerce numérique afin d'établir un cadre harmonisé pour les échanges numériques, couvrant l'accès au marché, la gouvernance des données et les paiements numériques.**<sup>26</sup> Les Interfaces de programmation d'application (API) ouvertes sont adoptées par les opérateurs mobiles et les entreprises technologiques pour améliorer l'efficacité et la prestation de services aux clients entreprises. Cela inclut les paiements transfrontaliers et les solutions financières, le suivi de localisation, les systèmes de notification et d'authentification, le suivi de la consommation en temps réel, la facturation automatisée, les alertes, ainsi que la sécurité et la prévention de la fraude.

22 Article Les Echo Congo Brazzaville — Agritech, novembre 2024 ; article de la Direction générale du Trésor français — secteur agricole au Congo, 2024.

23 Site internet du projet Zanaga Iron Ore.

24 Article GSMA — Quelle est l'opportunité pour le commerce électronique en Afrique, Mars 2023.

25 Rapport IFC — Opportunités numériques pour les entreprises africaines, mai 2024.

26 Les ministres de la justice adoptent les annexes du protocole de la ZLECAf sur le commerce numérique à Zanzibar — ZLECAf.

**Les opérateurs mobiles au Congo fournissent des services numériques qui bénéficient directement aux PME et améliorent leur productivité.**

La plateforme Soteka d'Airtel Congo offre une place de marché e-commerce sécurisée pour les commerçants et les clients, intégrée aux paiements Airtel Money. MoMo Pay de MTN permet aux utilisateurs de régler des biens et services auprès des marchands partenaires et compte plus de 1,9 million de marchands actifs. Via MoMo, les petites entreprises peuvent accéder à des microcrédits et des produits d'assurance, les aidant à développer leurs activités et à gérer les risques.

**La digitalisation des services gouvernementaux a eu un impact significatif sur la qualité et la portée des services publics dans de nombreux pays africains.**

Il est établi que la digitalisation est l'un des leviers les plus efficaces pour améliorer la qualité et la disponibilité des services publics. La Stratégie de transformation numérique de l'Union africaine 2020-2030 identifie la gouvernance numérique, l'éducation numérique et la santé numérique comme des secteurs prioritaires. A titre d'exemple, le gouvernement éthiopien a utilisé des canaux de paiement numériques pour attribuer des bons de carburant subventionné, dans le but de lutter contre les pratiques illégales, réduire le gaspillage et promouvoir l'adoption des paiements numériques. En 2024, plus de 1 600 stations-service participaient au programme, avec 141 000

véhicules payant via Telebirr dans le cadre du dispositif de subvention et 1,1 million de véhicules payant sans subvention.<sup>27</sup>

**Le Congo reste à la traîne en matière de développement de l'administration électronique.**

L'Indice de gouvernement électronique des Nations Unies (EGDI), réalisé en 2024, classe le Congo au 162e rang sur 193 pays, dans le groupe « inférieur » de l'EGDI, derrière des pays tels que le Kenya (108e), le Gabon (121e), le Nigeria (144e) et le Cameroun (155e).<sup>28</sup>

**Des initiatives sont en cours pour améliorer la digitalisation du secteur public.**

Dans le cadre du PATN de la Banque Mondiale, un nouveau portail eGov guichet unique est en développement, avec pour objectif 10 services d'administration électronique transactionnels d'ici décembre 2027. Des portails fiscaux numériques existent pour améliorer l'efficacité, la transparence et la conformité, notamment le portail de la Direction Générale des Impôts permettant de déclarer et payer des impôts en ligne et d'obtenir un numéro d'identification fiscale. La plateforme E-Tax du ministère des Finances donne accès aux informations et à la documentation fiscales.



27 Rapport GSMA – Accélérer la transformation numérique de l'économie en Ethiopie : opportunités, réformes politiques et rôle du mobile, octobre 2024, GSMA.

28 Indice de développement de l'administration électronique des Nations Unies 2024.

## 4. Défis réglementaires et politiques dans les secteurs des télécommunications et du mobile money



# 4. Défis réglementaires et politiques dans les secteurs des télécommunications et du mobile money

L'écosystème numérique congolais est à un tournant de son développement. Opérateurs et gouvernement partagent l'objectif de développer l'économie numérique, d'améliorer les

services aux citoyens, d'optimiser les recettes publiques du secteur et de préserver la capacité d'investissement des opérateurs. Pourtant, le secteur reste confronté à de nombreux défis.

## 4A. Cadre réglementaire et politique — vue d'ensemble

**Le secteur des télécommunications est régi par la Loi sur les communications électroniques n° 9-2009 du 25 novembre 2009 (Loi de 2009) et la Loi ARPCE 2009.** Ces lois ont établi l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) comme organe de régulation des communications postales et électroniques, et ont renforcé le cadre juridique et de gouvernance du secteur.

**Le ministère des postes, des télécommunications et de l'économie numérique est responsable du secteur.** Pour exercer ce mandat, il s'appuie sur les structures sous sa tutelle :

→ L'ARPCE — le régulateur du secteur ;

→ L'Agence de Développement de l'Economie Numérique (ADEN) — chargée de la mise en œuvre de la politique sectorielle et de la digitalisation du pays ;

→ La Direction Générale des Postes et Télécommunications (DGPT).

Une Commission Nationale pour les Données Personnelles a également été instituée.<sup>29</sup> Elle a pour mission de veiller à la mise en œuvre du traitement des données personnelles et d'informer les personnes concernées et les responsables du traitement de leurs droits et obligations.

**Un processus de consultation sur la révision de la Loi de 2009 est en cours, afin d'aligner le cadre national sur les réglementations de la CEMAC et les normes internationales.** Les amendements attendus devraient moderniser le régime d'octroi des licences via des autorisations plus souples et technologiquement neutres, et renforcer la régulation de la concurrence et des tarifs. La réforme abordera également la gouvernance des plateformes numériques ainsi que le partage et l'hébergement des infrastructures de télécommunications.

**La nécessité de cette modernisation réglementaire est illustrée par l'exercice d'analyse comparative entre régulateurs mené par l'UIT.**

Le Référentiel G5 de l'UIT évalue les progrès des pays vers une régulation numérique inclusive et intersectorielle. Le score global est calculé à partir de soixante-dix indicateurs regroupés autour de quatre piliers : (i) gouvernance collaborative nationale ; (ii) principes de conception des politiques dans le domaine numérique ; (iii) boîte à outils pour le développement numérique ; et (iv) agenda de politique économique numérique. Le Congo a été classé 125e sur 193 pays au niveau mondial et 22e sur 44 pays africains dans le Référentiel G5 en 2023, avec la mention « En transition » et un score de 41,82.

29 Loi n° 29 du 10/10/2019 relative à la protection des données à caractère personnel.

30 Référentiel UIT de régulation numérique collaborative de cinquième génération 2023 : tendances mondiales et régionales.

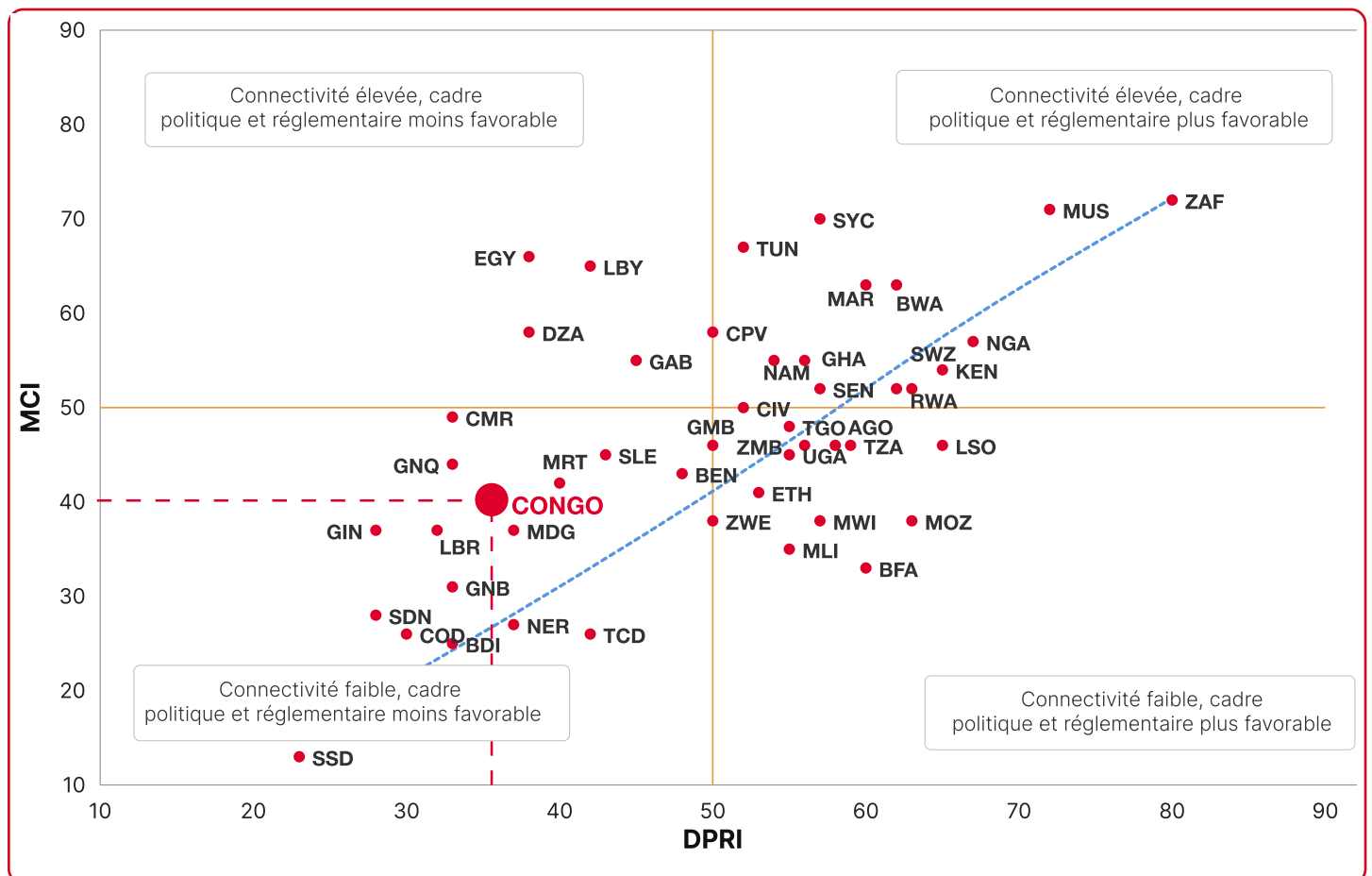
**L'Indice des politiques et de la réglementation numériques de la GSMA (DPRI) 2025** confirme que le Congo est en retard par rapport aux autres pays de la région. Le DPRI agrège une série d'indicateurs pour mesurer la qualité des leviers politiques disponibles pour accélérer les objectifs numériques, couvrant notamment les licences et le spectre, la réglementation du réseau, la protection des consommateurs, la fiscalité et la politique publique pour le secteur numérique.<sup>31</sup> Le Congo affiche un score moyen de 33 sur 100 au DPRI, en dessous de la moyenne africaine (47) et loin derrière les pays africains leaders, notamment l'Afrique du Sud (80) et le Sénégal (63).

**L'Indice Afrique Numérique de la GSMA (DAI)** combine les différents sous-indices publiés par la GSMA, permettant une comparaison des performances nationales sur les différents scores. L'analyse précédente a mis en évidence la forte corrélation entre connectivité et adoption

numérique. Le DAI montre également le lien entre la qualité du cadre politique et réglementaire et le niveau de connectivité : les pays qui obtiennent de bons scores en matière de politique et de réglementation affichent aussi une meilleure connectivité, ce qui souligne l'importance d'améliorer continuellement le cadre réglementaire et les institutions.

**Le Congo illustre bien cette corrélation.** Son score au DPRI est en retard par rapport aux pays de référence, et ses performances en matière de connectivité sont également inférieures. C'est un signal clair des priorités politiques et réglementaires du secteur : si elles sont traitées, le score du Congo au DPRI progressera, ce qui se traduira par une meilleure connectivité (Figure 14).

Figure 14  
Scores MCI et DPRI en Afrique, 2025.



Source : Indice Afrique Numérique GSMA 2025.

31 DPRI, GSMA.

**Quatre domaines de politiques publiques se distinguent comme priorités pour le secteur. Y répondre permettra d'améliorer la connectivité et la digitalisation, ce qui se traduira par une accélération du développement économique et social :**

**01**

Coûts et conditions opérationnelles de la fourniture d'infrastructures et de services numériques ;

**02**

Fiscalité élevée et complexe des services de télécommunications mobiles et du mobile money ;

**03**

Accessibilité financière des terminaux, compétences numériques et autres freins à la demande ;

**04**

Réformes réglementaires nécessaires pour soutenir le développement de l'économie numérique.

## **4B. Enjeu n° 1 - Coûts et conditions opérationnelles de la fourniture d'infrastructures et de services numériques**

### **4B.1 Transmission nationale et internationale par fibre optique**

**Les services de transmission longue distance nationaux transitent principalement par la dorsale nationale.** Les opérateurs mobiles utilisent ce réseau pour assurer la connectivité entre les principales villes et d'autres nœuds clés tels que les frontières et les stations d'atterrissage des câbles sous-marins. Les prix pratiqués pour ces services de transmission sont reconnus comme élevés au Congo par rapport aux autres pays de la région, bien qu'ils aient été revus à la baisse ces dernières années.

**La transmission longue distance nationale est un maillon essentiel de l'infrastructure réseau globale du pays.** Son importance commerciale et technique s'accroît à mesure que le volume de données transportées augmente avec la transition vers la 4G et, à terme, la 5G. Les réseaux de transmission nationaux uniques sont courants en Afrique, à la suite des investissements publics dans les infrastructures à fibre optique. Le bilan de cette approche est mitigé : ces dorsales nationales ont permis d'étendre la connectivité sur les territoires nationaux et de raccorder des villes de moindre importance qui n'auraient pas été desservies sur une base purement commerciale. En revanche, ces réseaux ont souvent souffert de problèmes de fiabilité et pratiqué des tarifs supérieurs à ceux observés sur un marché concurrentiel, des coûts qui se répercutent in fine sur les clients sous forme de prix de détail plus élevés ou de débits plus faibles.




Les pays qui ont réussi à inciter les opérateurs à investir dans leurs propres infrastructures de transmission en ont retiré des bénéfices en termes de redondance, de capacité accrue et de coûts réduits.

**L'expansion de la connectivité internationale via les câbles sous-marins à fibre optique arrivant en Afrique au cours de la dernière décennie a profondément transformé les services numériques de la région.** Les pays disposant de plusieurs câbles sous-marins et de plus d'une station d'atterrissage ont connu des augmentations spectaculaires de la capacité internationale disponible pour les opérateurs nationaux, accompagnées de baisses significatives des prix. L'effet combiné a été très bénéfique pour le secteur des télécommunications et ses clients : le coût de la fourniture du haut débit a diminué et les opérateurs ont pu améliorer la qualité de service.

**La clé du succès de cette expansion réside dans la concurrence sur ce segment de marché.** La mise en compétition des fournisseurs de capacité internationale et des stations d'atterrissage a tiré les prix de la bande passante internationale vers le bas, sans qu'il soit nécessaire d'intervenir réglementairement sur les prix ou la qualité.

**Avec l'arrivée du câble 2Africa, le Congo dispose d'une opportunité similaire.** Il existe désormais plusieurs fournisseurs potentiels de capacité de câble sous-marin au Congo, en mesure de se faire concurrence. C'est une avancée significative dans le développement du marché, qui devrait se traduire par des coûts réduits et une meilleure qualité de services. Il est recommandé que le pays adopte une approche réglementaire allégée et laisse la concurrence fixer les conditions d'offre et de tarification.

### Recommandation 1.1 – Marché des services de transmission par fibre optique en gros

-  Il est recommandé que l'ARPCE facilite l'investissement dans des infrastructures de transmission nationales supplémentaires au Congo. Cela créera davantage de redondance de réseau et d'itinéraires, améliorant ainsi la qualité des services que les opérateurs sont en mesure d'offrir à leurs clients.
-  Parallèlement, le prix des services de transmission en gros sur la dorsale nationale devrait être fondé sur les coûts et non discriminatoire.
-  Il est recommandé que l'ARPCE adopte une approche réglementaire allégée pour le marché de la capacité internationale, en s'appuyant sur la concurrence comme principal déterminant de l'offre et des prix sur les câbles sous-marins.

## 4B.2. Spectre

**La Décision n° 053 de l'ARPCE de juin 2014 a introduit la neutralité technologique dans l'utilisation du spectre.** Elle a confirmé que les opérateurs mobiles détenant du spectre dans les bandes 900 MHz et 1 800 MHz pouvaient le réaffecter respectivement aux technologies 3G et 4G, sans frais supplémentaires pour les fréquences déjà détenues.

Malgré cette avancée, plusieurs défis liés au spectre subsistent, affectant négativement la couverture, la qualité et les coûts.

— **Neutralité technologique.** La décision de l'ARPCE d'autoriser la réaffectation des bandes 900 MHz et 1800 MHz à la 3G et la 4G est positive, mais des restrictions subsistent pour d'autres bandes. La GSMA recommande une neutralité technologique complète permettant aux opérateurs d'utiliser librement leur spectre de la façon la plus bénéfique pour les consommateurs, avec uniquement l'obligation d'informer l'ARPCE de la technologie utilisée.

— **Interférences spectrales transfrontalières.**

Les opérateurs subissent depuis un certain temps des interférences transfrontalières sur certaines bandes de fréquences. Ces dernières années, l'ARPCE a conclu des accords avec les pays voisins pour résoudre ce problème, ce qui a largement porté ses fruits. Cependant, concernant la RDC, certains défis d'interférences transfrontalières persistent. L'ARPCE est engagée dans des discussions avec son homologue de la RDC pour tenter de les résoudre. La situation doit continuer à être surveillée et gérée pour éviter que les consommateurs congolais ne souffrent d'interférences transfrontalières à l'avenir.

— **Attributions de spectre limitées et tardives.**

Le Congo a mis plus de temps que beaucoup d'autres pays à attribuer le spectre que les opérateurs souhaitent utiliser pour le haut débit mobile, retardant le déploiement des réseaux et le lancement des services de 2 à 3 ans par rapport aux références mondiales. La quantité totale de spectre attribué reste également inférieure à celle de nombreux pays africains. Le Congo est en retard sur des nations africaines leaders telles que la Tanzanie, le Nigeria, la Namibie et l'Ouganda, ce qui représente une contrainte pour l'extension de la couverture réseau et l'amélioration des débits.<sup>32</sup>




32 Le score d'attribution du spectre du DPRI GSMA 2025 pour le Congo est de 58 sur 100, derrière la Tanzanie (100), le Nigeria (91), la Namibie (88) et l'Ouganda (84).

— **Redevances élevées pour le spectre de backhaul mobile.**<sup>33</sup> Les redevances pour le spectre de backhaul mobile figurent parmi les plus élevées de la région. La GSMA estime que ces redevances représentent 5 % des revenus totaux des opérateurs mobiles au Congo, ce qui constitue une charge financière très lourde, dix fois supérieure à la médiane de l'Afrique subsaharienne (0,5 %).<sup>34</sup>

Le coût du backhaul mobile étant un composant clé de la création et de l'exploitation de nouveaux sites, une réduction de ces redevances renforcerait la viabilité commerciale des nouveaux sites et entraînerait une expansion de la couverture réseau et une densification des sites en zones urbaines.

## Recommandation 1.2 – Révision de la politique en matière de spectre

Il est recommandé que l'ARPCCE procède à un examen complet de la gestion du spectre, portant notamment sur :

-  La surveillance continue de la quantité totale de spectre attribuée aux opérateurs mobiles afin de s'assurer qu'elle reste conforme aux meilleures pratiques régionales ;
-  Une réduction des redevances pour le spectre de backhaul mobile ;
-  La poursuite de la surveillance et de la gestion des interférences transfrontalières pour éviter tout retour des problèmes.

### 4B.3. Le coût du déploiement et de la maintenance des infrastructures

**Jusqu'à très récemment, le secteur était confronté à des difficultés réglementaires dans la construction et la maintenance des infrastructures à fibre optique.** Les opérateurs devaient acquitter des redevances lors de la construction de nouvelles infrastructures fibres, calculées en fonction de l'utilisation et de la distance, en plus des droits de passage et du coût des autres permis requis. Ces multiples redevances réglementaires renchérissement le coût de construction des nouvelles infrastructures et découragent l'investissement. Le Congo affichait l'un des coûts réglementaires par kilomètre de fibre les plus élevés de la région, nettement supérieur à des pays comme la RDC, le Malawi et le Niger.<sup>35</sup>

**Le Gouvernement a pris des mesures importantes pour réduire le coût du déploiement des infrastructures en 2026.** La Loi de Finances 2026 a substantiellement révisé les redevances imposées aux opérateurs souhaitant déployer des réseaux à fibre optique. L'ancien régime de déploiement urbain reposait sur une redevance de 1 000 FCFA par Mbps par kilomètre, générant

des coûts extrêmement élevés qui augmentaient avec la capacité des réseaux. Le nouveau cadre introduit une redevance forfaitaire de 2 millions de FCFA par 10 Gbps par 100 km, ce qui représente une réduction majeure du coût de construction de connectivité à haute capacité en zones urbaines. Les opérateurs ont observé une baisse significative de leur facture de déploiement de fibre, pouvant atteindre 80 % dans certains cas.

**Malgré cette amélioration, des défis pratiques majeurs subsistent pour les opérateurs souhaitant déployer de nouvelles infrastructures à haute capacité.** Le processus d'obtention des permis, la difficulté et le coût de l'acquisition des droits de passage, le manque de coordination entre les acteurs et le gouvernement, les procédures douanières et autres processus administratifs constituent autant de contraintes pour les constructeurs de réseaux.

33 Le spectre de backhaul mobile désigne le spectre hyperfréquence utilisé pour transmettre le trafic des sites mobiles vers le réseau cœur lorsqu'il n'est pas connecté via un câble à fibre optique.

34 Analyse GSMA Intelligence – Couverture 4G et investissement au Congo Brazzaville (septembre 2025). La référence ASS reflète la médiane des redevances de spectre hyperfréquence en Afrique subsaharienne.




35 « Réduction des redevances réglementaires dans le secteur des télécommunications au Congo », rapport UniCongo, 2024.

**D'autres pays ont fait des efforts significatifs pour améliorer l'efficacité de ces processus. Par exemple,** le gouvernement indien, a adopté des réformes pour instaurer une politique nationale de droit de passage et une plateforme unique en 2022, couvrant les 36 Etats et les ministères du

gouvernement central, contribuant à faire passer la connectivité des villages de 50 % en 2020 à 93 % en mars 2023.<sup>36</sup> D'autres pays, tels que le Nigeria et la Tanzanie, ont réduit les frais de droit de passage pour encourager le déploiement des réseaux.<sup>37</sup>

### Recommandation 1.3 – Réduction des coûts et amélioration de l'efficacité du déploiement des réseaux

Il est recommandé que le gouvernement réduise les coûts supportés par les opérateurs lors du déploiement d'infrastructures à haute capacité, notamment par le biais de :

-  Une consultation sur une politique nationale prioritaire en matière d'infrastructures et la réglementation applicable aux télécommunications ;
-  La mise en place d'un guichet unique numérique pour la gestion des procédures d'autorisation ;
-  Une réduction supplémentaire des redevances imposées aux opérateurs lors de la construction de réseaux à fibre optique.

## 4B.4. Réglementation relative à la qualité de service

**Les normes de qualité de service (QoS) sont fixées et surveillées régulièrement par l'ARPCÉ,** qui procède à une évaluation semestrielle.<sup>38 39</sup> À la suite de l'évaluation de juin-juillet 2025, les opérateurs mobiles se sont engagés à consentir des efforts d'optimisation du réseau, tout en soulignant les défis persistants auxquels ils font face,<sup>40</sup> notamment :

- La saturation des liaisons de backhaul mobile utilisées pour connecter les différentes zones du réseau ;
- La dépendance aux connexions VSAT coûteuses, sujettes aux interférences solaires ;
- Des interférences spectrales persistantes provenant des réseaux de pays voisins sur la bande 2,1 GHz ;
- La dépendance au réseau de dorsale nationale pour les services de transmission longue distance.

**Les opérateurs font également face à des contraintes opérationnelles qui dépassent parfois les attributions de l'ARPCÉ, mais qui n'en affectent pas moins leur capacité à respecter les normes de QoS.** Ces contraintes comprennent les retards de livraison des équipements, l'instabilité de l'alimentation électrique et la dégradation du réseau routier. Tous ces facteurs entravent la modernisation des réseaux et renchérissent les coûts opérationnels.<sup>41 42</sup>

**Sur un marché concurrentiel, les opérateurs ont naturellement intérêt à offrir une qualité de service élevée à leurs clients et investissent en permanence dans leurs réseaux pour améliorer l'expérience utilisateur.** En règle générale, la régulation de la QoS n'est pas nécessaire car la concurrence oblige les opérateurs à s'améliorer continuellement. Elle peut même être contre-productive en faussant les décisions d'investissement des opérateurs, les contraignant à renforcer la capacité des réseaux existants au détriment de l'extension de la couverture. Les obligations de QoS peuvent par ailleurs imposer des exigences financièrement intenable et parfois techniquement irréalisables.

36 [www.gatishaktisanchar.gov.in](http://www.gatishaktisanchar.gov.in).

37 Rapport GSMA sur l'économie numérique du Nigeria (2024).

38 Décision 165 ARPCÉ, 1er juillet 2019.

39 L'ARPCÉ réaffirme son autorité dans le contrôle de la qualité de service des réseaux mobiles.

40 Qualité de service mobile : le régulateur somme Airtel et MTN d'optimiser leurs réseaux.

41 L'ARCEP publie son enquête sur les réseaux mobiles.

42 ARPCÉ Urges Airtel and MTN to Address Mobile Service Shortcomings.





**Lorsque le cadre légal du secteur impose au régulateur de fixer des exigences de QoS et d'en contrôler le respect, il est impératif que cela soit fait de manière à maximiser les bénéfices pour les consommateurs tout en restant financièrement viable.** Il est également essentiel que les autres dimensions de la régulation sectorielle soutiennent les opérateurs dans le respect de ces exigences. Certains éléments, tels que le spectre et le coût de déploiement des réseaux, évoqués précédemment, sont des facteurs déterminants afin de déterminer si les opérateurs peuvent satisfaire durablement aux normes de QoS.

**La concurrence entre opérateurs au Congo les incite à maintenir une qualité de service élevée.** Cependant, dès lors qu'une loi impose une telle régulation, il est essentiel qu'elle soit mise en

œuvre de façon à maximiser les bénéfices pour les consommateurs. Les critères de QoS en vigueur au Congo remontent à 2019, même si la Décision n° 165 de juillet 2019<sup>43</sup> prévoit la possibilité pour l'ARPCE de les réviser en cas d'émergence de nouvelles technologies. C'est une opportunité pour l'ARPCE de repenser son approche de la régulation QoS et de concevoir un cadre mieux adapté aux forces du marché et à la viabilité financière. Une plus grande transparence et une meilleure coopération entre l'ARPCE et les opérateurs dans le suivi des performances réseau faciliteraient également le respect des obligations réglementaires de QoS de la manière la plus efficiente possible.

## Recommandation 1.4 – Réglementation relative à la qualité de service (QoS)

Il est recommandé que l'ARPCE révise le cadre réglementaire relatif à la qualité de service au Congo, notamment

-  Une consultation publique sur la QoS pour recueillir les avis des parties prenantes sur les meilleures modalités pour garantir un niveau de qualité élevé aux clients ;
-  Un alignement sur les meilleures pratiques internationales, en tenant compte notamment des pays où le régulateur n'impose pas d'obligations contraignantes de QoS ;
-  La prise en compte des autres défis sectoriels, notamment le coût élevé du déploiement des infrastructures réseau ;
-  Un cadre régissant la qualité des services fournis par les réseaux, avec une transparence renforcée grâce à l'accès aux logs d'audit.

À l'issue de ce processus, un plan d'action devra être élaboré conjointement par l'ARPCE, les opérateurs mobiles et les autres parties prenantes, avec pour objectif de garantir aux utilisateurs du Congo la meilleure qualité de service possible.

## 4B.5. Énergie

**Le coût de l'alimentation électrique des sites mobiles constitue un défi opérationnel et financier majeur pour les opérateurs de réseaux mobiles au Congo.** L'approvisionnement électrique quotidien moyen des sites télécom est estimé à environ 10 heures, contre 23 heures au Ghana et 24 heures au Sénégal. En conséquence, les opérateurs doivent s'appuyer largement sur des solutions d'alimentation de secours, tels que des groupes électrogènes diesel et des batteries, pour maintenir la disponibilité du réseau. Les dépenses énergétiques combinées des deux principaux opérateurs sont estimées à environ 8,5 milliards de FCFA par an.<sup>44</sup>

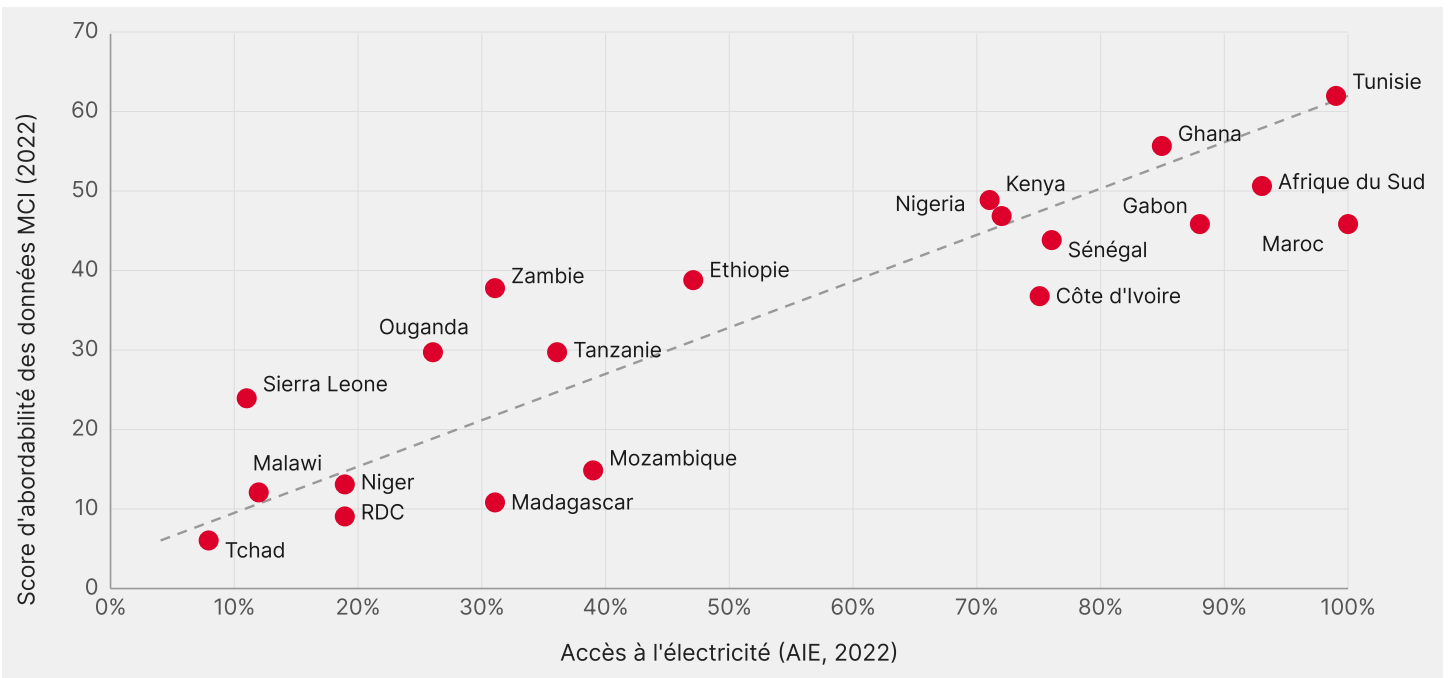
**Le coût de l'énergie a une incidence directe sur les prix que les opérateurs doivent pratiquer pour leurs services.** Pour rester financièrement viables, les opérateurs répercutent leurs coûts opérationnels sur leurs clients. Des coûts énergétiques plus élevés se traduisent donc par des prix plus élevés pour les services de données et de voix. Ce phénomène est observé à travers toute l'Afrique, où il existe une forte corrélation entre le coût moyen de l'énergie et le coût moyen des données mobiles, rapportés aux revenus (Figure 15).

43 Décision 165 ARPCE, juillet 2019.

44 Livre blanc ARPCE, novembre 2025.

Figure 15

Relation entre les Coûts Énergétiques et l'Accessibilité Financière des Données dans Certains Pays Africains.



Source : GSMA<sup>45</sup>

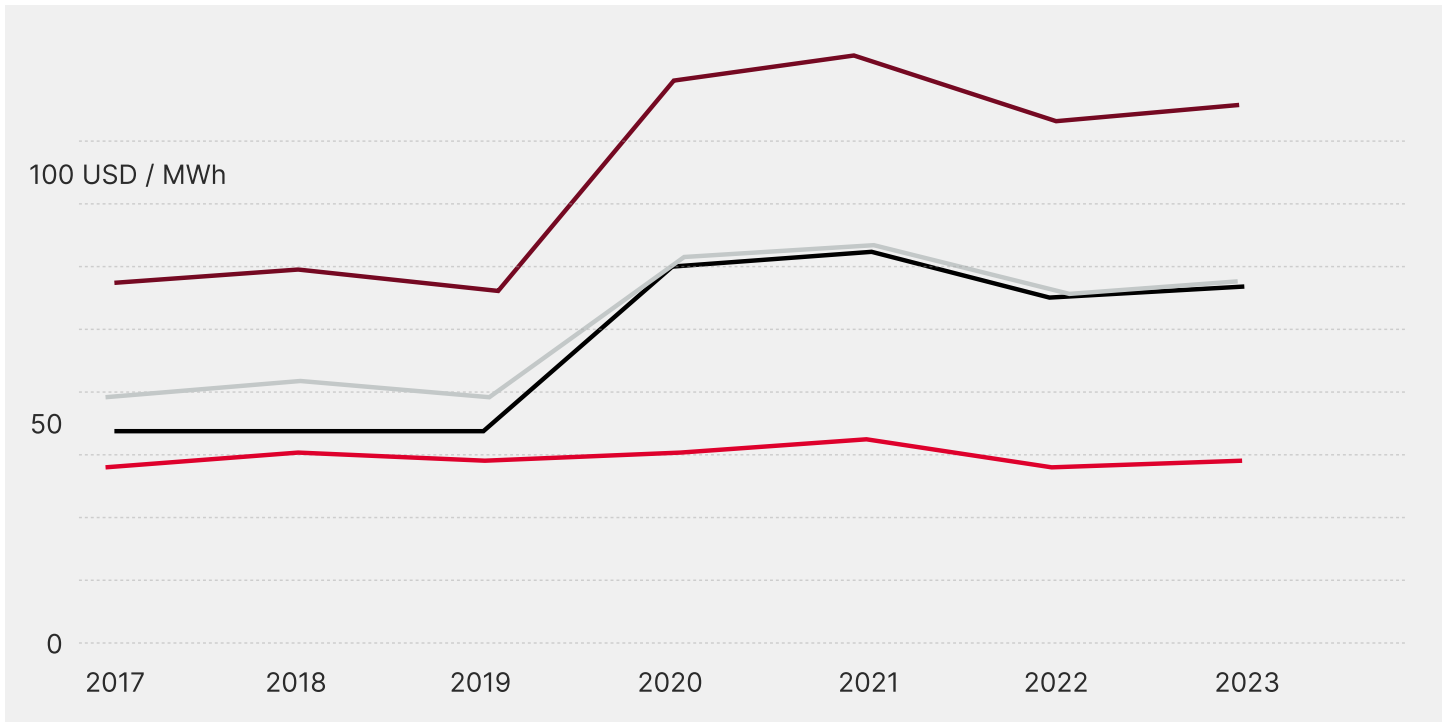
Note : Le score d'abordabilité des données de l'Indice de connectivité mobile GSMA (0-100) est calculé sur la base du coût des données en pourcentage du revenu mensuel.

**Les prix de l'électricité au Congo ont augmenté ces dernières années, passant de 81,35 USD/MWh en 2022 à 83,70 USD/MWh en 2023.**

Depuis 2017, le prix moyen de l'électricité au Congo a fluctué entre 58,11 USD/MWh (2019) et 91,49 USD/MWh (2021) (Figure 16).<sup>46</sup>

Figure 16

Congo — Prix Moyen de l'Électricité, 2017-23.





45 Rural renewal: telcos and sustainable energy in Africa.

46 <https://www.global-climatescope.org/markets/republic-of-the-congo>.

**Les coûts du carburant pour les générateurs de secours ont également connu une hausse spectaculaire.** Les prix du diesel ont augmenté de 25 % en octobre 2024, après une première hausse en janvier 2024.<sup>47</sup> Cela affecte tout particulièrement le coût du maintien de la disponibilité du réseau dans les zones où les sites ne sont pas raccordés au réseau électrique ou où l'approvisionnement est particulièrement peu fiable.

**Les opérateurs mobiles continuent de développer des solutions pour leurs besoins en alimentation hors réseau,** en privilégiant les énergies renouvelables afin de réduire leur empreinte environnementale et leur dépendance au diesel coûteux (Tableau 10).

Tableau 10  
Programmes d'Énergie Renouvelable des Opérateurs Mobiles au Congo.

	<p>Airtel Congo travaille activement sur des initiatives d'énergie renouvelable, dans le cadre de l'engagement d'Airtel Africa pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec une réduction de l'intensité des émissions de 62 % d'ici 2032.<sup>48</sup></p>
	<p>MTN Congo met en œuvre le programme énergie et zéro émission nette du Groupe MTN (d'ici 2040), adapté aux conditions d'approvisionnement énergétique du pays, comprenant des outils de gestion de l'énergie, des solutions hybrides et des options technologiques plus efficaces.<sup>49</sup></p>

**Le régime fiscal applicable aux équipements solaires ne comporte pas d'incitations suffisantes pour favoriser l'expansion de l'énergie solaire sur les sites mobiles.** Si le Code de l'électricité prévoit l'exonération de droits d'importation pour les équipements de production, de transmission et de distribution d'électricité,<sup>50</sup> les panneaux solaires et équipements connexes sont soumis à une TVA de 16 % et à une taxe d'intégration CEMAC de 1 %. Cela renchérit le coût d'installation de ces équipements sur les réseaux mobiles, maintenant la dépendance à un approvisionnement réseau peu fiable et à des générateurs diesel coûteux.

**Le manque d'accès à une électricité de réseau abordable est un défi commun à toute l'Afrique subsaharienne,** qui concentre plus de 80 % de la population mondiale sans accès au réseau électrique.<sup>51</sup> Pour y remédier, la Banque Mondiale et la Banque africaine de développement pilotent

l'Initiative Mission 300, visant à connecter 300 millions d'Africains à l'électricité d'ici 2030. Les gouvernements mettent en œuvre de nouveaux pactes et programmes d'investissement énergétique. Par exemple, le Nigeria a mis en place le programme « Distributed Access through Renewable Energy Scale-Up », lancé en 2024, visant à fournir une énergie propre et renouvelable à 17,5 millions de Nigériens mal desservis ou non desservis. Ce projet bénéficie d'un financement de 750 millions de dollars de la Banque Mondiale et comprend un soutien financier destiné au secteur privé pour le déploiement de mini-réseaux hybrides solaires ainsi que de systèmes solaires autonomes.<sup>52</sup> Le Congo a soumis son pacte énergétique dans le cadre de l'Initiative Mission 300 en septembre 2025,<sup>53</sup> même si l'impact pratique sur les coûts opérationnels des opérateurs mobiles n'est pas attendu à court terme.

47 <https://www.africanews.com/2023/10/18/fuel-prices-surge-in-congo-amidst-protests-and-economic-struggles>.

48 Airtel Africa – Cap sur un avenir neutre en carbone.

49 Rapport de développement durable MTN Group 2023.

50 Loi n° 14-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'électricité.

51 GSMA Intelligence, *Renouveau rural : les opérateurs télécoms et l'énergie durable en Afrique*, 2024.

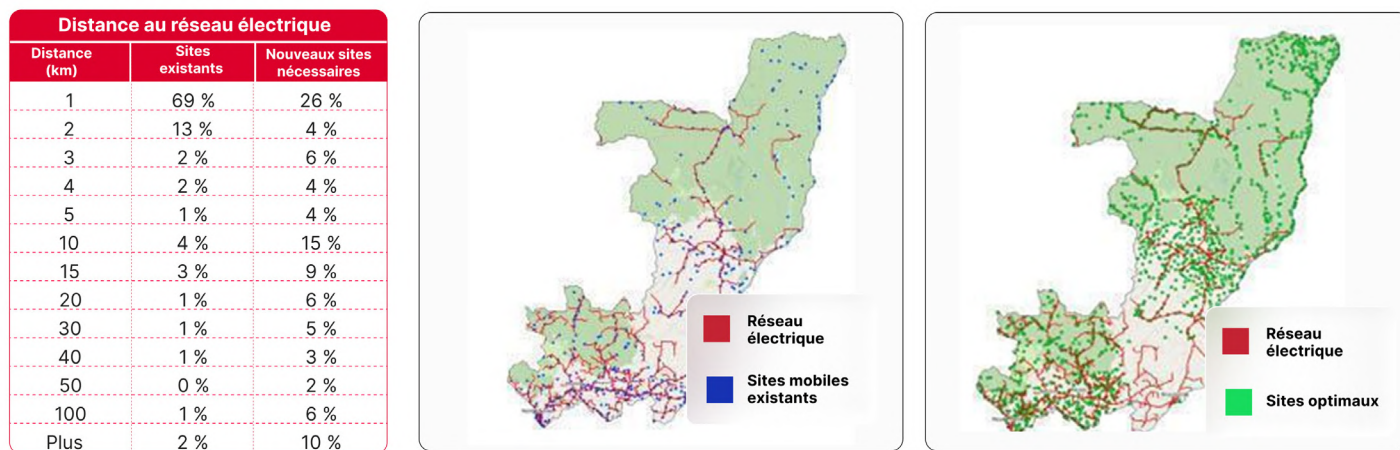
52 Voir le site web Mission300Africa. GSMA *The Mobile Economy for Africa 2025*, pages 29-30.

53 Communiqué de presse de la Banque africaine de développement, *Mission 300 avance alors que dix-sept pays africains supplémentaires dévoilent leurs pactes énergétiques*, septembre 2025

**À court terme, les opérateurs pourraient abaisser leurs coûts opérationnels en raccordant leurs sites au réseau électrique existant.** Le coût charges d'exploitation annuelles (OPEX) des sites hors réseau alimentés au diesel est environ 16 % supérieur à celui des sites connectés.<sup>54</sup> Un raccordement plus large au réseau réduirait la dépendance aux groupes électrogènes diesel. Le coût en capital de cette opération dépend étroitement de la distance entre le site et le point de présence le plus proche du réseau électrique.

**L'analyse révèle que 69 % des sites mobiles non encore raccordés au réseau électrique sont situés à moins d'1 km de celui-ci.** Cela indique que le coût opérationnel de ces sites pourrait être réduit en les alimentant via le réseau dans un délai raisonnable et à un coût probablement maîtrisable (Figure 17).

Figure 17  
Emplacements du Réseau Électrique et des Sites Mobiles.



Source : Analyse GSMA Intelligence des données des opérateurs, GHSL et Banque Mondiale,

**Le raccordement au réseau électrique ne sera pas financièrement viable pour une proportion significative des sites 4G actuels et futurs.** 31 % des sites 4G existants se trouvent à plus d'1 kilomètre de l'infrastructure de réseau électrique la plus proche, et plus de 74 % des nouveaux sites nécessaires à l'extension de la couverture 4G sont également situés au-delà de ce seuil. Ces sites resteront probablement dépendants d'une alimentation hors réseau pour un avenir prévisible.

**Toute mesure visant à réduire le coût de l'approvisionnement en énergie des sites mobiles se traduira par des prix plus bas pour les clients et un déploiement accru des réseaux en zones rurales.** Des coûts énergétiques réduits se répercuteront sur les tarifs des services mobiles, une meilleure QoS et une extension plus large du réseau en zones rurales. Les opérateurs mobiles investissent dans l'amélioration de l'approvisionnement énergétique de leurs sites via des solutions solaires, et soutiendraient tout effort visant à augmenter le nombre de sites raccordés au réseau électrique national.



54 Source : informations des opérateurs.

55 GSMA Intelligence – Couverture 4G et investissement au Congo Brazzaville, septembre 2025

## Recommandation 1.5 – Réduction du coût de l'énergie pour les opérateurs mobiles

Il est recommandé que le gouvernement élabore et mette en œuvre un plan directeur qui :

- ✓ Établisse un partenariat avec les opérateurs mobiles et les entreprises énergétiques pour répondre aux besoins d'approvisionnement énergétique du secteur des télécoms ;
- ✓ S'intègre dans la stratégie nationale globale en matière d'énergie et de développement économique ;
- ✓ Inclue une réduction des tarifs d'électricité du réseau pour le secteur des télécoms ;
- ✓ Applique une mesure d'allègement fiscal sur le diesel ;
- ✓ Mette en œuvre des exonérations de TVA sur les énergies renouvelables et les équipements solaires pour les opérateurs mobiles et d'infrastructures afin de réduire les coûts ;
- ✓ Prévoit des incitations supplémentaires pour les sites situés en zones rurales et isolées.

À l'issue de ce processus, un plan d'action devra être élaboré conjointement par l'ARPCE, les opérateurs mobiles et les autres parties prenantes, avec pour objectif de garantir aux utilisateurs du Congo la meilleure qualité de service possible.

### 4B.6. Politique de service universel

**Le Fonds d'Accès et de Service Universel des Communications Électroniques (FASUCE) est un instrument important de réduction de la fracture numérique au Congo.** Créé par la loi en 2009, il est opérationnel depuis 2020 à la suite de l'adoption des décrets d'application de 2019 qui ont défini ses modalités de gestion et de mise en œuvre. Son objectif est de garantir un accès équitable aux services de communications électroniques pour tous, en particulier dans les zones rurales et mal desservies.

**Au cours de ses cinq années d'activité (2020-2025), le FASUCE a enregistré des résultats notables.** Il a permis la couverture de 207 localités, connectant plus de 385 000 habitants, et a équipé 27 établissements d'enseignement (représentant plus de 100 000 élèves et étudiants) de salles multimédias à haut débit. Il a également dispensé une formation aux compétences numériques à plus de 130 000 femmes et jeunes, et soutenu la connectivité des administrations publiques, réaffirmant ainsi son rôle inclusif et intersectoriel.<sup>56</sup>

**La gouvernance et la gestion du FASUCE relèvent du Comité du Fonds et de l'ARPCE.** Le FASUCE est structuré autour du Comité du Fonds (organe de décision) et de l'ARPCE (organe exécutif). Il finance des projets axés sur la couverture des zones mal desservies (zones « blanches »), le développement de la connectivité et le renforcement des capacités numériques.

56 FASUCE.








**La mise en œuvre de la politique de service universel se heurte à plusieurs difficultés.** Le FASUCE a ainsi collecté environ 2 milliards de FCFA auprès de l'ensemble des opérateurs, mais n'en a alloué qu'environ 200 millions par opérateur.<sup>57</sup> Ces montants visaient principalement à couvrir les dépenses d'investissement et les coûts de conformité réglementaire des projets, mais se sont avérés insuffisants pour couvrir les charges d'exploitation, telles que celles concernant l'énergie, la sécurité et la logistique, ainsi que certains postes CAPEX spécifiques à certains types de sites. Cela a limité la viabilité économique des obligations de déploiement en zones rurales, même avec les subventions CAPEX du fonds.<sup>58</sup>

**Une révision des modalités du FASUCE est nécessaire pour renforcer son efficacité dans la résorption des déficits de couverture et d'usage.** D'autres pays africains offrent des exemples de FSU performants pouvant inspirer cette révision. Le programme de subventions du Fonds universel de communication et d'accès de Tanzanie (UCSAF), soutenu par la Banque

Mondiale, est un bon modèle : il a permis une couverture haut débit mobile 4G sur 1 643 pylônes, couvrant 4 250 villages et atteignant 18,5 millions de personnes.<sup>59</sup> La GSMA et l'Union africaine des télécommunications (ATU) ont également publié des recommandations détaillées de bonnes pratiques en matière de conception et de fonctionnement des fonds de service universel (FSU).<sup>60</sup> Dans les cas où les mécanismes du FSU ne peuvent être financés et mis en œuvre efficacement et dans les délais, il pourrait être préférable de les supprimer progressivement et de permettre aux opérateurs de réinvestir leurs contributions dans l'extension des réseaux.

## Recommandation 1.6 – Révision des modalités de financement du service universel

Il est recommandé que le FASUCE procède à un examen de sa politique, portant notamment sur :

-  L'élaboration d'un processus et d'une méthodologie clairs pour les projets financés par le FASUCE — incluant l'identification des zones mal desservies à soutenir, le mécanisme de financement, les modalités de mise en œuvre, de suivi et de reporting, ainsi que le dispositif global de gouvernance ;
-  La participation des contributeurs au FASUCE (notamment les opérateurs mobiles et les fournisseurs d'infrastructures) à chaque étape du processus ;
-  Une augmentation des subventions pour la couverture haut débit mobile dans les zones rurales, isolées et faiblement peuplées, couvrant à la fois les dépenses d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) pour les pylônes, y compris les voies d'accès, le backhaul, l'énergie et les autres services ;
-  L'introduction d'un mécanisme de type pay or play pour inciter à investir dans les projets du FASUCE, notamment le programme de couverture haut débit mobile en milieu rural ;
-  Des exonérations des redevances de fréquences et d'infrastructures, ou des taxes sur le gazole, pour les opérateurs qui mettent en œuvre des projets financés par le FASUCE ;
-  Le recours aux infrastructures partagées entre opérateurs et une réglementation efficace du partage d'infrastructures pour les projets du FASUCE ;
-  La publication de rapports annuels accompagnés d'audits du FASUCE pour renforcer la transparence et la sensibilisation du public.

58 Présentation FASUCE 2025.

59 Article sur le Fonds universel de communications et d'accès de Tanzanie (UCSAF) – Connecter les communautés rurales : le rôle de l'UCSAF dans la révolution numérique de la Tanzanie.

60 Rapport GSMA et ATU, Fonds de service universel en Afrique – Réformes politiques pour renforcer l'efficacité, octobre 2023.

## 4C. Enjeu n° 2 — Fiscalité élevée et complexe des services de télécommunications mobiles et du mobile money

**La fiscalité appliquée au secteur numérique a une incidence majeure sur la croissance et le développement des services numériques.** La plupart des taxes sont in fine répercutées sur les clients, soit sous forme de prix plus élevés, soit par une réduction des investissements. Des études ont montré que 90 % des variations de la fiscalité sur les consommateurs (TVA, taxes d'usage, etc.) sont répercutées sur les clients, ainsi que 85 % des variations des taxes sur les opérateurs (taxes sur les revenus et les bénéfices, redevances de spectre et de licence).<sup>61</sup> Les études montrent également que la hausse des prix des données mobiles et des terminaux réduit l'adoption du haut débit mobile.<sup>62</sup>

**L'UNECA a récemment établi que les droits d'accise sectoriels réduisent directement les revenus nets d'un opérateur télécom et diminuent l'ensemble des taxes et redevances basées sur les revenus.** Une hausse de 10 % des droits d'accise entraîne une augmentation des recettes fiscales globales inférieure à 10 %, et peut même dans certains cas réduire les recettes fiscales en raison de son effet dissuasif sur la croissance du haut débit mobile. L'UNECA conclut que la simplification du régime fiscal et la réduction des taxes sectorielles spécifiques permettront non seulement d'accroître la pénétration du haut débit, mais aussi d'augmenter significativement les recettes grâce à une productivité accrue et à un élargissement de l'assiette fiscale.<sup>63</sup>

### 4C.1. Fiscalité des télécommunications mobiles

**Le taux global de taxation du secteur des télécommunications mobiles au Congo est l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne.** Cela est principalement dû au niveau des taxes et redevances sectorielles spécifiques, qui s'ajoutent à la TVA, aux droits d'accise et aux impôts sur les sociétés.<sup>64</sup>

**Le cadre fiscal actuel du secteur des télécommunications mobiles au Congo est complexe et a pour effet global de renchérir le coût de la fourniture des services télécom.** Il existe au moins 19 taxes et redevances applicables au secteur, dont plusieurs redevances sectorielles spécifiques et un certain nombre de taxes générales. La multiplicité des taxes, prélevées à différents niveaux de gouvernement, alourdit les coûts de mise en conformité et détourne des ressources qui pourraient être investies dans les infrastructures. Pour le gouvernement, cette multitude de taxes génère également des coûts administratifs plus élevés pour la collecte et le contrôle fiscal.

**Le gouvernement a pris quelques mesures pour alléger la charge fiscale du secteur.** La Loi de Finances 2026 a introduit certaines réductions de la fiscalité globale du secteur, notamment la baisse de la taxe sur les sites et des mesures relatives aux

droits d'accise. Ces ajustements auront un effet positif, cependant le cadre fiscal restant demeure encore lourd et trop complexe.

**Parmi les nombreuses taxes et redevances prélevées sur les opérateurs du secteur, le prélèvement sectoriel (RGL) se distingue par son niveau particulièrement élevé au regard des standards internationaux.** Avant la Loi de Finances 2026, ce prélèvement était fixé à 4 % des recettes brutes — un taux déjà élevé représentant une charge financière significative pour le secteur. Le projet de Loi de Finances 2026 proposait une augmentation de 5 % à 6 %, mais il a finalement été fixé à 5 %. De tels prélèvements sectoriels ne sont pas rares en Afrique, mais ils sont généralement inférieurs à 3 %. Bien qu'imposé aux opérateurs, il s'agit d'une taxe sectorielle générale qui est in fine répercutée sur les clients sous forme de prix plus élevés et d'investissements moindres. Le niveau élevé de cette taxe est aggravé par l'incertitude qui l'entoure d'une année à l'autre. La pratique consistant à fixer ce prélèvement dans la loi de finances annuelle expose les opérateurs à une incertitude financière significative, source de risque qui se traduit par des niveaux d'investissement plus faibles.

61 Banque Mondiale 2022, « Utilisation de l'analyse géospatiale pour réformer les politiques de connectivité », tableau A.2

62 Voir le document méthodologique séparé pour les détails sur les élasticités utilisées

63 Présentation UNECA « Optimiser les régimes fiscaux TIC de l'Afrique pour la croissance économique et la création d'emplois » du 18 mars 2025

64 <https://taxsummaries.pwc.com/republic-of-congo/corporate/other-taxes>







**Concevoir un régime fiscal optimal pour le secteur mobile requiert un équilibre entre la mobilisation des recettes publiques et la préservation des objectifs nationaux de digitalisation.**

Une structure fiscale plus simple réduirait les coûts de mise en conformité pour les opérateurs comme pour l'Etat, au bénéfice de l'ensemble des acteurs congolais.

## 4C.2. Fiscalité du mobile money

**Le Congo affiche l'un des niveaux de redevances réglementaires cumulatives sur le mobile money les plus élevés parmi les pays de la BEAC.** Le gouvernement et la banque centrale prélèvent des redevances supplémentaires au-delà du cadre réglementaire de la BEAC. S'y ajoutent une redevance annuelle de supervision et une taxe de 1 % sur les retraits et les virements P2C. Cette situation est encore compliquée par le principe de corégulation du mobile money par l'ARPCE et la banque centrale (COBAC) et l'intervention d'autres organismes publics comme l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTEF) et la Direction Générale des Institutions Financières Nationales (DGIFN).

Figure 18  
Redevances Réglementaires du Mobile Money — Cadre BEAC, Congo et Autres Pays BEAC.<sup>65</sup>

Cadre de redevances réglementaires de la BEAC		 Congo	 Autres pays de la BEAC
Type	Montant		
 <b>Frais de licence</b>	<b>FCFA 5 – 10 millions</b>	Conforme au socle BEAC	Conforme au socle BEAC
 <b>Redevance annuelle de supervision</b> (inclut les coûts de conformité)	<b>FCFA 2 – 5 millions</b>	Conforme au socle BEAC + redevance réglementaire annuelle supplémentaire au ministère des Finances (FCFA 2 – 5 millions)	Conforme au socle BEAC
 <b>Prélèvement sur les transactions</b>	<b>0,2 – 0,5 %</b> Par transaction (dépôts, retraits, transferts)	Socle BEAC + taxe supplémentaire de 1 % sur les retraits et virements P2C	<ul style="list-style-type: none"> <li>● RCA, Tchad, Guinée équatoriale : conforme au socle BEAC</li> <li>● Gabon : prélèvement ramené de 5 % à 0,5 % en 2025</li> <li>● Cameroun : prélèvement de 0,2 % + forfait de 4 FCFA</li> </ul>
 <b>Frais de règlement interbancaire</b>	<b>FCFA 1 – 2 millions</b> Par an	Conforme au socle BEAC	Conforme au socle BEAC

65 BEAC.

## 4C.3. Recommandations fiscales

Une réforme du régime fiscal des opérateurs **mobiles s'impose**, afin qu'il soit simplifié et que le niveau global de taxation du secteur soit réduit. Cette réforme doit être conduite de manière globale et réfléchie, en s'inspirant des expériences d'autres pays. La GSMA a défini un ensemble de principes

pour concevoir des cadres fiscaux adaptés à l'économie numérique,<sup>66</sup> notamment l'amélioration de l'abordabilité, l'incitation à l'investissement et la promotion de la digitalisation, en particulier auprès des ménages à faibles revenus.

### Recommandation 2.1 – Révision du régime fiscal applicable au secteur numérique

Il est recommandé que le gouvernement et les autorités de régulation réexaminent la fiscalité applicable aux opérateurs de télécoms mobiles et aux prestataires de mobile money. Le régime doit concilier mobilisation des recettes publiques, élargissement de l'assiette fiscale et soutien à l'économie numérique. Cette révision devrait notamment inclure :

- ☑ La suppression de la TTCE (taxe sur les communications électroniques) ;
- ☑ La réduction du prélèvement sectoriel (RGL) de 5 % à 3 % pour l'aligner sur les références régionales ;
- ☑ La réduction du prélèvement au titre du service universel (1 %) ;
- ☑ La réduction du prélèvement sur les retraits d'espèces de mobile money de 1,0 % à 0,5%, pour aligner le Congo sur les redevances réglementaires de la BEAC ;
- ☑ La révision des autres taxes et redevances réglementaires sectorielles (voir aussi la Recommandation 3.1 sur les taxes qui affectent directement l'accessibilité financière des smartphones).

## 4D. Enjeu n° 3 — Accessibilité financière des smartphones, compétences numériques et autres freins à la demande

L'accessibilité financière des smartphones d'entrée de gamme est l'un des principaux obstacles empêchant l'accès à l'économie numérique et à l'inclusion. D'autres freins incluent l'illettrisme, le manque de compétences numériques et les préoccupations en matière de sûreté et de sécurité.

### 4D.1. Accessibilité financière des smartphones

**L'accessibilité financière des smartphones, et plus particulièrement des appareils d'entrée de gamme, constitue l'un des principaux freins à la digitalisation à travers l'Afrique.** L'accessibilité financière dépend du prix de l'appareil et du niveau moyen de revenu des consommateurs. L'accessibilité financière des smartphones en Afrique subsaharienne est faible par rapport à toutes les autres régions, à l'exception de l'Asie du Sud (Figure 19).

66 GSMA Politique fiscale mobile et développement numérique – Etude des marchés en Afrique subsaharienne, octobre 2023.

Figure 19

Accessibilité Financière d'un Appareil Connecté à Internet dans les Pays à Revenu Faible et Intermédiaire, par Région, 2020-24.<sup>67</sup>

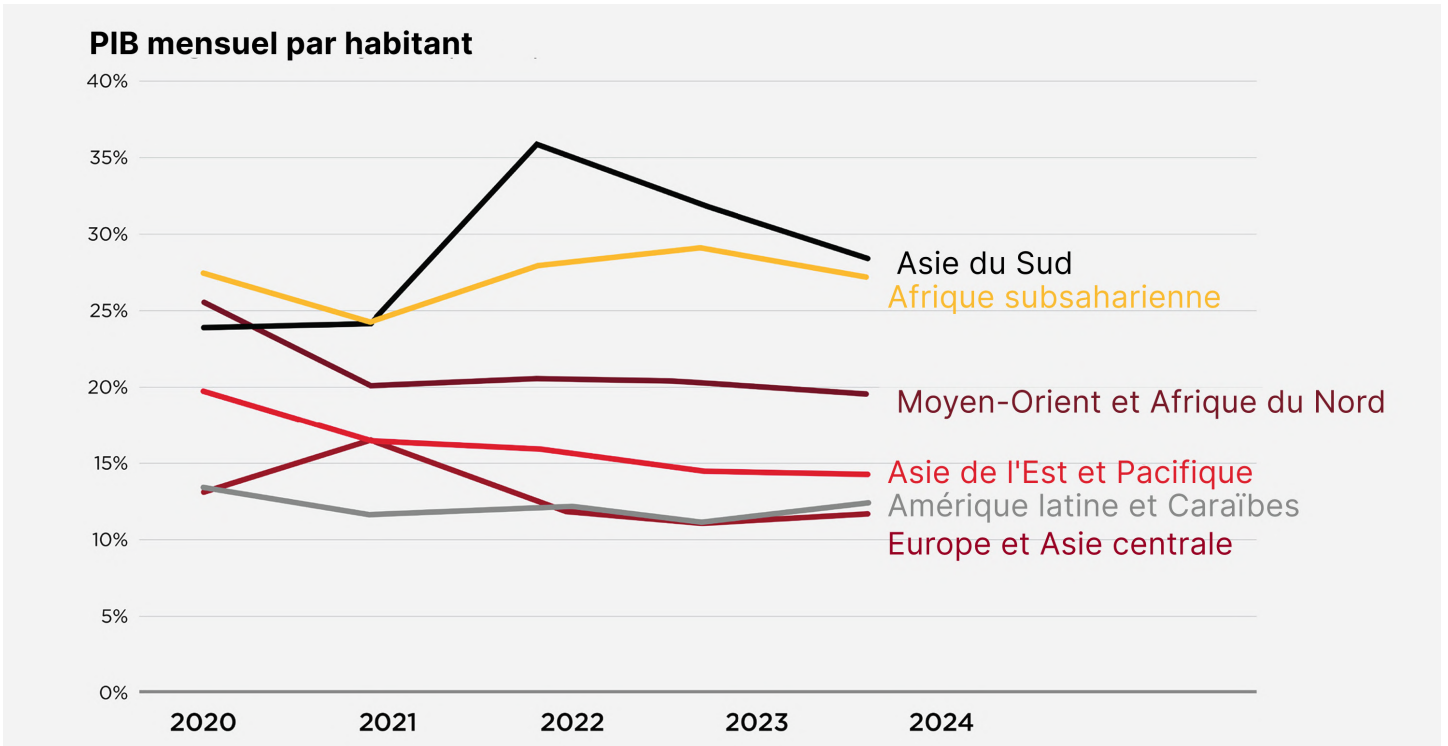


Tableau 11

La Coalition GSMA pour l'accessibilité financière des appareils mobiles.

La Coalition GSMA pour l'accessibilité financière des appareils mobiles a récemment été lancée par la GSMA en collaboration avec six opérateurs mobiles africains, dont Airtel et MTN. Cette initiative comprend :

- Un engagement auprès des fabricants d'équipements d'origine (OEM) et des entreprises technologiques sur le développement de smartphones d'entrée de gamme à coût réduit, sur la base d'exigences minimales en matière de mémoire, RAM, qualité photo, taille d'écran, autonomie et autres caractéristiques ;
- Un appel à l'action auprès des gouvernements pour supprimer les taxes sur les smartphones d'entrée de gamme dont le prix est inférieur à 100 USD.

GSMA Intelligence estime que:

**USD 40**  
Des smartphones à ce prix pourraient mettre l'Internet mobile à la portée de **20 million** de personnes en Afrique subsaharienne<sup>68</sup>

**USD 30**  
Des smartphones à ce prix pourraient mettre l'Internet mobile à la portée de **30 million people** de personnes en Afrique subsaharienne<sup>68</sup>

67 GSMA, The Mobile Economy Africa 2025, page 40.

68 Communiqué de presse GSMA – La GSMA et les principaux opérateurs africains proposent des exigences minimales pour les smartphones 4G abordables, octobre 2025.

**La GSMA a récemment publié un rapport sur l'accélération de l'adoption des smartphones en Afrique,**<sup>69</sup> incluant une série de recommandations pour améliorer l'accessibilité financière des smartphones, notamment les appareils d'entrée de gamme. Ce rapport recommande aux gouvernements de supprimer les taxes sur les smartphones d'entrée de gamme dont le prix est inférieur à 100 USD, une mesure qui réduit généralement le coût des appareils d'entrée de gamme d'environ 50 % et améliore ainsi les perspectives d'atteindre l'objectif d'un smartphone 4G abordable à moins de 40 USD. D'autres recommandations portent sur la promotion du recyclage des smartphones usagés, le soutien aux mécanismes de financement des appareils et la prise en compte des sensibilités culturelles liées à l'endettement.

**La fiscalité est un déterminant majeur de l'accessibilité financière des smartphones au Congo.** Elle accroît significativement les prix payés par les consommateurs, tant au stade de l'importation des appareils que lors de leur vente.

**Certaines taxes sur les smartphones ont été réduites, mais d'autres ont augmenté.**



Le gouvernement a réduit les droits de douane sur les équipements terminaux (de 57 %) ces dernières années. Cependant, des coûts réglementaires significatifs demeurent pour l'importation de smartphones. La redevance d'homologation, par exemple, est prélevée en fonction du nombre d'unités de chaque type d'appareil, alors qu'elle devrait se limiter à l'approbation d'un type

d'appareil spécifique pour s'assurer qu'il respecte les normes techniques nationales, et non être déterminée par le volume d'unités importées. La Loi de Finances 2026 a par ailleurs introduit la taxe sur les appareils compatibles SIM, qui vise à percevoir une redevance lors de l'activation d'un nouvel appareil SIM sur le réseau. Cette nouvelle taxe pose deux problèmes majeurs pour le secteur et les consommateurs :

- A 10 000 FCFA, cette taxe représente un coût supplémentaire très significatif ciblant l'activation de nouveaux appareils haut débit. Bien que collectée par les opérateurs, elle est prélevée sur les consommateurs et leur sera répercutée sous forme de prix plus élevés. Cela alourdit le coût d'adoption du numérique et menace la capacité du pays à atteindre ses propres objectifs de stratégie numérique.
- Les modalités techniques de cette taxe restent à définir. L'incertitude qui l'entoure et le coût probable de sa mise en œuvre constituent un défi pour les opérateurs et une charge financière supplémentaire pour le secteur. Il ressort clairement que, malgré certaines améliorations du régime fiscal des opérateurs, la charge fiscale sur les smartphones reste significative et les coûts de conformité élevés.

### Recommandation 3.1 – Réduction des taxes sur les smartphones d'entrée de gamme

Il est recommandé que le gouvernement et les autorités de régulation réexaminent les taxes et redevances qui pèsent sur l'accessibilité financière des smartphones d'entrée de gamme, notamment :

-  La suppression de la taxe de 10 000 FCFA sur les nouveaux terminaux numériques à carte SIM ;
-  La suppression des droits de douane restants et des frais d'homologation réglementaire (représentant 20 à 30 % de la valeur) sur les smartphones d'entrée de gamme importés.


69 GSMA Intelligence – Accélérer l'adoption des smartphones en Afrique, novembre 2025.

## 4D.2. Littératie numérique et compétences

Il est largement reconnu que le développement de la littératie numérique et des compétences est un facteur déterminant pour promouvoir le développement numérique.<sup>70</sup> La promotion des compétences numériques est une priorité pour le Congo. L'AI Talent Readiness Index attribue au Congo un score de compétences numériques

de 6,85, le classant 41e sur 54 pays africains.<sup>71</sup> Les opérateurs mobiles au Congo s'associent au gouvernement pour améliorer la littératie numérique et les compétences (Tableau 12).

Tableau 12  
Initiatives en Matière de Littératie Numérique et de Compétences au Congo.

 <p>Etablissements d'enseignement et programmes gouvernementaux</p>	<p>Le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique de la Banque mondiale cible 20 institutions et établissements d'enseignement (dont 10 en zones rurales) pour dispenser des cours et certificats approuvés par le gouvernement d'ici décembre 2027.<sup>72</sup></p>
	<p>Le partenariat Airtel Congo et UNICEF comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Un accès internet gratuit aux plateformes éducatives dans 16 écoles et centres de formation des jeunes à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie ;</li> <li>— Ces établissements sont équipés de laboratoires numériques pour aider élèves et enseignants à utiliser des outils d'apprentissage en ligne tels que Learning Passport, Home School et Akelius ;</li> <li>— Un objectif d'extension à 100 écoles et centres de formation.<sup>73</sup></li> </ul>
	<p>MTN Data-Smart est un programme de formation numérique basé sur la Boîte à outils de formation aux compétences internet mobile de la GSMA. Il propose gratuitement les ressources nécessaires pour maîtriser les fondamentaux de l'accès et de l'utilisation de l'internet mobile.</p> <p>La plateforme MTN Skills Academy donne accès à des formations en compétences numériques et financières : codage, développement web, marketing numérique et analyse de données.<sup>74</sup></p> <p>MTN a formé 6 000 jeunes en ligne sur un objectif de 10 000 ; le gouvernement souhaite aller bien au-delà en termes de volume et de qualité.<sup>75</sup></p> <p>MTN a lancé, en partenariat avec MTV Base, le programme « Room of Safety » pour sensibiliser les jeunes congolais aux risques en ligne et promouvoir des usages numériques responsables. La série de 10 épisodes, disponible sur MTV Base et la chaîne YouTube de @MTNCongo, a touché plus de 52 millions de personnes à travers l'Afrique et engagé plus de 5,5 millions de jeunes participants.<sup>76</sup></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; text-align: center;"> <p><b>52M+</b> personnes atteintes à travers l'Afrique</p> </div> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; text-align: center;"> <p><b>5.5M+</b> jeunes participants engagés</p> </div> </div>

70 Note de politique GSMA sur l'inclusion numérique — Développer les compétences numériques pour une plus grande inclusion numérique, novembre 2025.

71 [talentindex.ai/digital-skills](https://talentindex.ai/digital-skills).

72 Rapport d'état de mise en œuvre et de résultats du Projet d'accélération numérique du Congo de la Banque Mondiale, 2024.

73 Airtel Africa et l'UNICEF annoncent un partenariat pluriannuel pour développer l'apprentissage numérique pour les enfants à travers l'Afrique, octobre 2021.

74 Rapport de développement durable MTN Group 2023.

75 Ibid.

76 MTN room of Safety.

**Un domaine émergent à considérer pour le Congo est l'utilisation des technologies numériques pour développer les compétences numériques et favoriser l'adoption des services numériques.**

Les solutions intégrées et les API sont de plus en plus utilisées dans les services et applications en ligne pour intégrer les compétences numériques et des modules de formation à l'utilisation, et pour adapter le contenu en fonction de la localisation de l'utilisateur, du type d'appareil et des exigences linguistiques locales, conformément aux réglementations applicables en matière de cybersécurité, de protection des données et de vie privée.



**L'initiative GSMA Open Gateway, lancée en 2023, vise à exploiter les capacités des opérateurs mobiles du monde entier via des API standardisées.** En septembre 2025, 60 API sont disponibles et 14 opérateurs dans 12 pays africains ont rejoint l'initiative, dont Airtel et MTN Group.<sup>77</sup> Il est recommandé que le Congo noue des partenariats avec des entreprises technologiques locales et internationales, des opérateurs mobiles et des développeurs d'applications pour intégrer ces solutions dans les services publics et commerciaux.

### 4D.3. Sûreté et sécurité numériques

**La sûreté et la sécurité numériques demeurent un défi majeur pour le Congo, comme pour tous les pays.**

À mesure que le pays avance dans sa digitalisation, une plus grande partie de la population est exposée aux risques liés à la sécurité en ligne. Les opérateurs mobiles travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement, les régulateurs et leurs partenaires pour garantir la sûreté et la sécurité des utilisateurs (Tableau 13).

Tableau 13  
Programmes des Opérateurs Mobiles en Matière de Sûreté et de Sécurité.

	<p>Airtel applique des normes strictes de cybersécurité et de protection des données, mène des campagnes de sensibilisation du public pour informer les utilisateurs sur les fraudes et arnaques en ligne, et invite ses clients à signaler les activités suspectes et à vérifier les communications d'Airtel via les canaux officiels.</p> <p>Airtel a lancé en 2025 son service d'alerte anti-spam alimenté par l'IA, renforçant ainsi la sécurité des clients. Airtel détient les certifications ISO 27001 et 22301, ainsi qu'une certification SOC.</p>
	<p>MTN respecte la législation nationale et applique les normes mondiales de cybersécurité et de protection des données, notamment ISO/IEC 27001:2013, le Cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST) des États-Unis et le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne.</p> <p>MTN a mené des programmes de sensibilisation ciblant les jeunes filles, les informant sur les bonnes pratiques en matière d'internet et les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux.<sup>78</sup></p> <p>L'entreprise a lancé des campagnes de lutte contre l'exploitation des enfants en ligne, soulignant l'importance de la sécurité numérique pour les mineurs.</p>

78 Campagnes de sensibilisation à la cybersécurité de MTN pour les jeunes.

## Recommandation 3.2 – Poursuite des efforts en matière de sûreté et de sécurité numériques



Il est recommandé que le gouvernement continue de travailler avec le secteur mobile et les autres parties prenantes pour faire avancer la Stratégie nationale de cybersécurité et la Stratégie nationale de gouvernance des données.



Il est également recommandé que le pays continue de participer aux cadres internationaux et régionaux de cybersécurité et de protection des données, notamment la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (Convention de Malabo).

## 4E. Enjeu n° 4 - Réformes réglementaires pour favoriser l'économie numérique

La réglementation du secteur a une incidence majeure sur son développement. Les règles applicables aux infrastructures, à la protection des consommateurs, au spectre et aux nouvelles technologies influencent les incitations à investir et à se faire concurrence. L'innovation technologique continue dans le secteur exige une évolution permanente du cadre réglementaire.

### 4E.1. Modernisation du cadre juridique et réglementaire des télécommunications

**Le cadre réglementaire du secteur a besoin d'une refonte. La Loi sur les communications électroniques de 2009 (Loi de 2009) a plus de 15 ans.** Depuis son entrée en vigueur, le marché a profondément évolué : la data a depuis longtemps supplanté la voix comme principal moteur de la digitalisation, et la transformation numérique a progressé dans toute l'économie. Le PATN inclut une révision de la Loi de 2009, dont le processus de consultation est en cours. C'est une opportunité d'aligner le cadre juridique sectoriel national sur les réglementations de la CEMAC et les normes internationales.

**Plusieurs domaines du cadre réglementaire sectoriel méritent d'être améliorés.** L'approche technologiquement spécifique actuellement en vigueur au Congo restreint la capacité des titulaires de licence à déployer et à exploiter des technologies efficaces pour fournir des services à leurs clients.

— Le régime de licences devrait être simplifié pour que des activités telles que l'hébergement de données, le transport sur la dorsale et les services à valeur ajoutée soient couverts par la licence opérateur, plutôt que par de multiples licences ou autorisations.




— Le système actuel, cogéré par l'ARPCÉ et les lois de finances annuelles, impose un régime de licences compartimentées par technologie qui crée des obstacles financiers à l'investissement. Chaque nouvelle application technologique entraîne une redevance de licence supplémentaire avec des montants fixes et des frais de renouvellement pouvant atteindre 5 % du chiffre d'affaires. Cela augmente le coût de l'extension du réseau et de la fourniture de nouveaux services aux clients.

— Les lois de finances annuelles introduisent fréquemment de nouvelles redevances de licence et réglementaires, ou les révisent. Ce système crée une imprévisibilité et une incertitude financière pour les opérateurs, qui pèsent négativement sur l'investissement. L'établissement d'un lien cohérent et prévisible entre le cadre réglementaire et la législation fiscale renforcerait la sécurité juridique et la confiance des investisseurs. Tous les paramètres fiscaux et réglementaires prévisibles, tels que les redevances de licence, les conditions de renouvellement, les redevances de spectre et les contributions au service universel, devraient être clarifiés et stabilisés dans le cadre de la loi et du cadre réglementaire révisés pour améliorer la visibilité des décisions d'investissement à long terme.

**La tendance dans de nombreux pays africains est à la neutralité technologique totale dans le régime de licences.** Cela permet aux titulaires de licences de déterminer comment les licences de spectre et d'exploitation sont utilisées, quelles technologies sont déployées et quels services sont proposés aux clients.<sup>79 80</sup>

## Recommandation 4.1 – Révision du cadre d'octroi des licences

Il est recommandé que le gouvernement mène à bien dans les meilleurs délais la révision de la Loi de 2009, en intégrant notamment :

-  L'adoption de licences technologiquement neutres (ou unifiées), couvrant à la fois les services et l'utilisation du spectre ;
-  La simplification des procédures administratives et de la structure des redevances de licence et d'autorisation ;
-  La réduction des chevauchements de compétences institutionnelles en matière d'autorisations, de déclarations et de licences.






Cette révision de la loi et de la réglementation applicable devra s'inscrire dans un processus de consultation global et transparent.

## 4E.2. Cadre réglementaire pour les technologies émergentes

**Le paysage concurrentiel de l'économie numérique du Congo évolue rapidement avec l'entrée de nouvelles technologies et de nouveaux modèles économiques.** Cela soulève de nouvelles questions politiques et réglementaires pour le gouvernement et les régulateurs, qui nécessitent une évaluation et une adaptation du cadre réglementaire de manière à soutenir l'investissement continu et une concurrence durable.

## Recommandation 4.2 – Actualisation du cadre réglementaire applicable aux technologies émergentes

Il est recommandé d'entreprendre une révision réglementaire portant sur les technologies émergentes, sur la base des principes suivants :

-  Transparence et prévisibilité. Garantir des exigences réglementaires claires pour faciliter l'accès au marché et renforcer la confiance du secteur ;
-  Parité réglementaire. Assurer un traitement équitable des lois et réglementations sectorielles entre tous les prestataires de services ;
-  Harmonisation. Aligner les politiques régionales et internationales pour réduire la fragmentation et renforcer la cohérence réglementaire ;
-  Collaboration et consultation. Renforcer le dialogue entre les pouvoirs publics, les régulateurs et les acteurs du secteur pour une élaboration des politiques inclusive et éclairée ;
-  Équilibre entre innovation et régulation. Encourager le progrès technologique tout en assurant la conformité, la protection des consommateurs et la sécurité nationale.

79 Rapport GSMA - Avantages des licences de spectre technologiquement neutres, 2019.

80 En Côte d'Ivoire, par exemple, une licence ISP unique permet l'utilisation de fréquences pour le FWA et le satellite et autorise également le déploiement de la FTTH. Le coût de cette licence s'élève à 150 millions de FCFA.

**L'Intelligence Artificielle (IA) est un autre domaine de développement technologique rapide qui touche tous les pays africains.** Selon des estimations récentes, l'IA pourrait dynamiser l'économie africaine de 2 900 milliards USD, soit l'équivalent d'une augmentation annuelle du PIB de 3 % d'ici 2030.<sup>81</sup> Les opérateurs mobiles, les entreprises technologiques mondiales et les start-ups technologiques locales intensifient leurs investissements dans l'IA pour des services de solutions intelligentes aux entreprises et des services améliorés aux consommateurs. Par exemple, Safaricom au Kenya s'est associé à IX Africa pour fournir les premiers services de centre de données prêts pour l'IA en Afrique de l'Est pour les clients entreprises et de solutions cloud, MTN Nigeria a lancé un centre de données Tier III pour soutenir les services d'IA et de cloud, Google investit 37 millions USD pour développer l'IA en Afrique en soutenant les start-ups et les établissements d'enseignement, et des entreprises technologiques locales utilisent des solutions d'IA dans l'agriculture, la santé et l'analyse de crédit.

**Les opérateurs mobiles utilisent également l'IA pour améliorer leurs opérations réseau et l'expérience client.** Airtel Africa a conclu un partenariat avec Xtelify pour déployer une plateforme logicielle de pointe alimentée par l'IA afin de simplifier les opérations réseau et les processus de service client. MTN met en œuvre des solutions d'IA pour optimiser le trafic réseau et améliorer la qualité du service client.

**Les décideurs politiques à l'échelle mondiale et en Afrique répondent à ces évolutions en développant des stratégies d'IA aux niveaux continental et national.** L'Union africaine a lancé une Stratégie continentale sur l'IA,<sup>82</sup> et plusieurs pays africains, comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Kenya, Maurice, le Nigeria, le Rwanda et l'Afrique du Sud, ont développé ou développent des stratégies nationales d'IA.<sup>83</sup> Le Congo doit élaborer une stratégie nationale d'IA dans le cadre de sa stratégie numérique nationale, couvrant l'ensemble des questions soulevées par l'émergence de cette technologie. Si des problèmes réglementaires spécifiques sont identifiés, ils devraient être intégrés dans la révision de la Loi de 2009 et des réglementations associées.

### 4E.3. Réglementation du mobile money

**L'Indice de réglementation du mobile money de la GSMA évalue les cadres nationaux de réglementation du mobile money** selon plusieurs indicateurs : exigences de transparence et de divulgation, conditions d'autorisation, protection des consommateurs, procédures KYC et LBC, gouvernance et degré auquel l'environnement politique global soutient la croissance des services financiers mobiles.

**Dans l'Indice 2025, le Congo se situe dans la moyenne des pays de la CEMAC, avec un score global de 72.** Il reste cependant loin derrière le Ghana, pays africain le mieux classé avec un score de 96. Le score global du Congo pâtit de résultats insuffisants dans les catégories « Intégrité » et « Évolution des politiques ».

**Les principaux défis pour les acteurs de l'écosystème mobile money au Congo** sont la complexité du système réglementaire, le nombre d'organismes gouvernementaux impliqués dans la régulation du mobile money et le manque de clarté sur leurs rôles respectifs.



81 L'IA en Afrique - Etat et besoins de l'écosystème, AI4D Africa, 2024.

82 GSMA Intelligence basé sur la Stratégie continentale d'intelligence artificielle, GSMA The Mobile Economy Africa 2025, page 13.

83 GSMA – The Mobile Economy Africa 2025, pages 13 à 16

**La réglementation des services financiers mobiles (SFM) au Congo et dans la zone CEMAC constitue l'un des défis du développement de l'économie numérique.** La Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) sont chargées de réguler l'émission de monnaie électronique. En tant que membre de la CEMAC, c'est la BEAC qui :

## 01

établit les règles d'émission de monnaie électronique et de sa conversion en monnaie fiduciaire ou bancaire ;

## 02

établit les règles relatives à l'obligation d'interopérabilité des systèmes techniques et plateformes de paiement ;

## 03

surveille la conformité, la sécurité et la disponibilité des solutions techniques de paiement ;


## 04


veille à ce que, lorsqu'un service de paiement est fourni via un téléphone mobile, l'entité responsable ait obtenu l'autorisation de l'ARPCE pour utiliser la technologie requise.


Le rôle principal de l'ARPCE dans la réglementation des SFM consiste à valider les plateformes techniques utilisées par les opérateurs mobiles, à surveiller et octroyer des autorisations aux plateformes de mobile money et à attribuer les codes USSD. Un large éventail d'autres agences gouvernementales est également impliqué dans l'écosystème des SFM.

**Ce cadre réglementaire impliquant de multiples organismes de régulation crée une complexité pour les prestataires de SFM qui augmente les coûts et freine l'investissement, l'innovation et la concurrence.** Une plus grande clarté et certitude sur les rôles et responsabilités respectifs profiterait à la fois aux acteurs du secteur et aux consommateurs.

### Recommandation 4.3 – Amélioration de la réglementation des services financiers mobiles

 Il est recommandé que les rôles et responsabilités en matière de réglementation des services financiers mobiles au Congo soient davantage clarifiés et formalisés, conformément aux directives de la CEMAC et aux meilleures pratiques internationales.

 Dans l'idéal, le nombre d'organismes de régulation impliqués devrait être réduit et le cadre global simplifié.

 En attendant, une clarification des rôles et des responsabilités de chaque institution aiderait les opérateurs à mieux s'orienter et à réduire leurs coûts de mise en conformité.

## 5. L'impact des recommandations de politiques publiques



# 5. L'impact des recommandations de politiques publiques

Ces recommandations de politiques publiques auront un impact majeur sur le secteur des télécommunications et sur le processus de digitalisation au Congo. Cet impact se manifestera

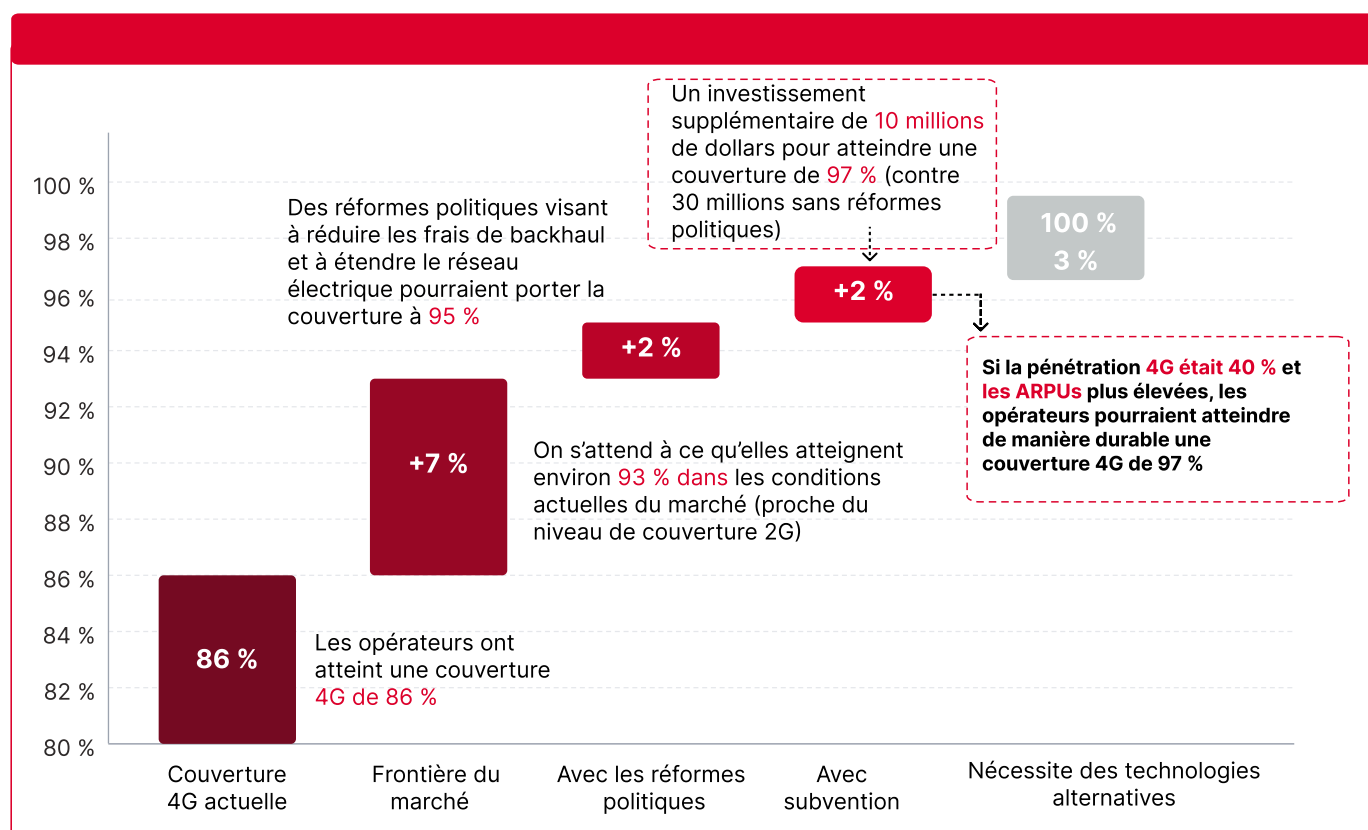
par une extension de la couverture réseau, des taux de digitalisation plus élevés, une croissance économique et une augmentation des recettes fiscales.

## 5A. Impact sur la couverture

**Si ces recommandations de politiques publiques sont mises en œuvre, la couverture réseau 4G s'étendra pour atteindre la grande majorité de la population.** L'analyse de la GSMA estime que l'extension de la couverture 4G de 86 % actuellement (et seulement 21 % de la population rurale) à 97 % de la population totale nécessiterait au moins 30 millions USD d'investissements supplémentaires par rapport aux projections actuelles. Ce montant pourrait être ramené à 10 millions USD si les recommandations décrites dans

ce rapport sont mises en œuvre. En particulier, une réduction des redevances de spectre, une baisse du coût de l'énergie et le traitement des défis côté demande pour accroître l'adoption et l'usage du numérique réduiront le coût net de l'extension du réseau à près de 100 % de la population. Les 3 % restants sont dans des zones très isolées et faiblement peuplées et nécessiteront probablement des technologies alternatives pour la fourniture du haut débit (Figure 20).<sup>84</sup>

Figure 20  
Congo — Impact des Recommandations de Politiques Publiques sur le Coût de l'Extension de la Couverture Haut Débit.



Source : GSMA Intelligence

84 GSMA Intelligence – Couverture 4G et investissement au Congo Brazzaville, septembre 2025.

## 5B. Impact des recommandations fiscales sur l'adoption d'internet

Cette étude a analysé l'impact des modifications suivantes des taxes appliquées au secteur numérique au Congo :

— La suppression de la TTCE (taxe sur le trafic des communications électroniques), qui représente 5 % de la valeur des forfaits voix, SMS et données, en supposant que 85 % de cette réduction sera répercutée sur les consommateurs ;

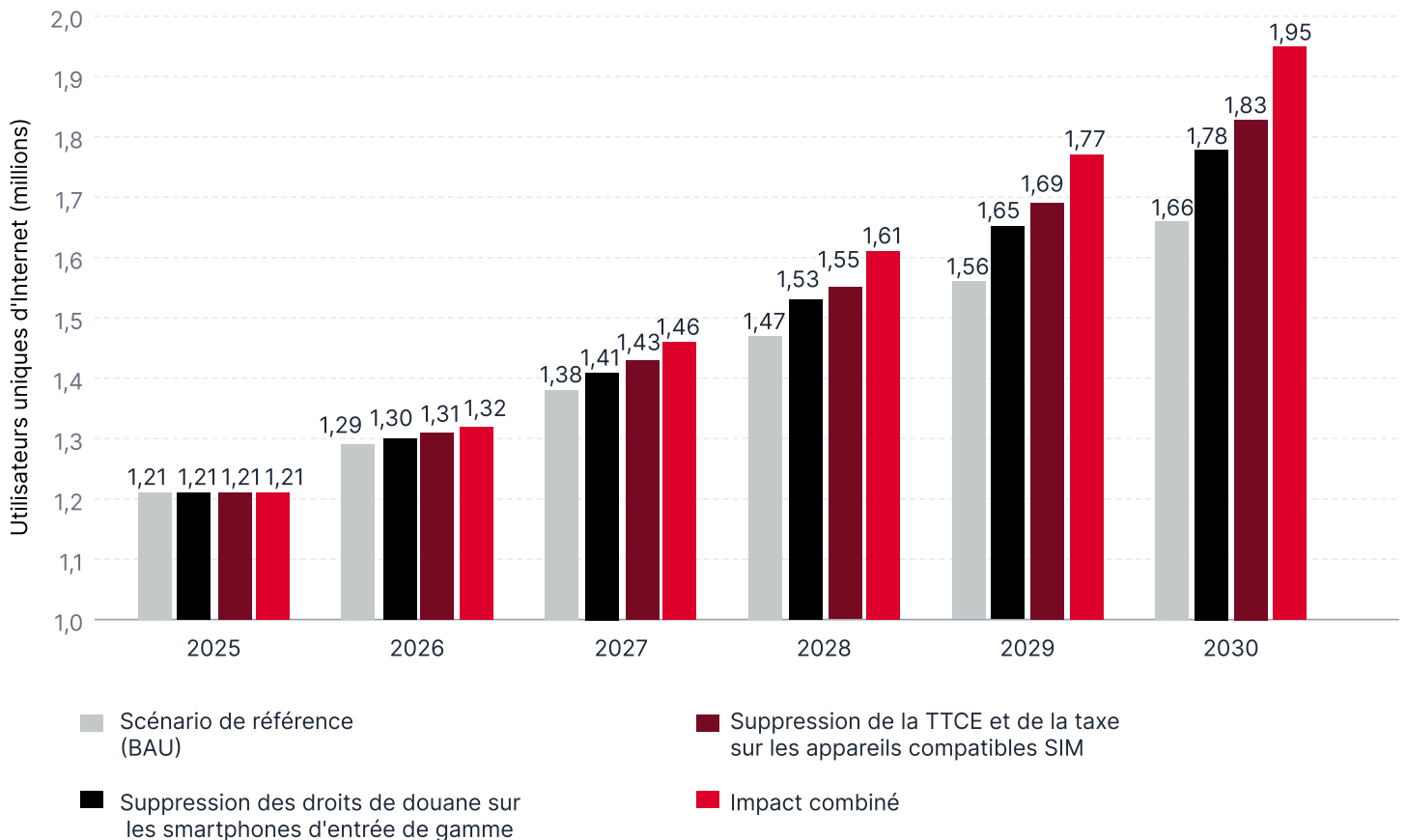
— La suppression de la taxe de 10 000 FCFA sur les nouveaux terminaux numériques compatibles à carte SIM, avec l'hypothèse que 90 % de l'économie sera transmise aux consommateurs ;

— La suppression des droits de douane sur les smartphones d'entrée de gamme et la réduction des droits sur les équipements et les logiciels ;

— La réduction des frais d'homologation et de mise en service des appareils et équipements importés.

Ces modifications du régime fiscal des opérateurs mobiles réduiraient les prix payés par les utilisateurs finaux pour les smartphones, les données et les services de mobile money. Cela stimulerait l'adoption de ces services et augmenterait le taux de pénétration global.

Figure 21  
Congo — Impact des Recommandations de Politique Fiscale sur l'Adoption d'Internet.



## 5C. Impact des recommandations sur le déficit d'usage

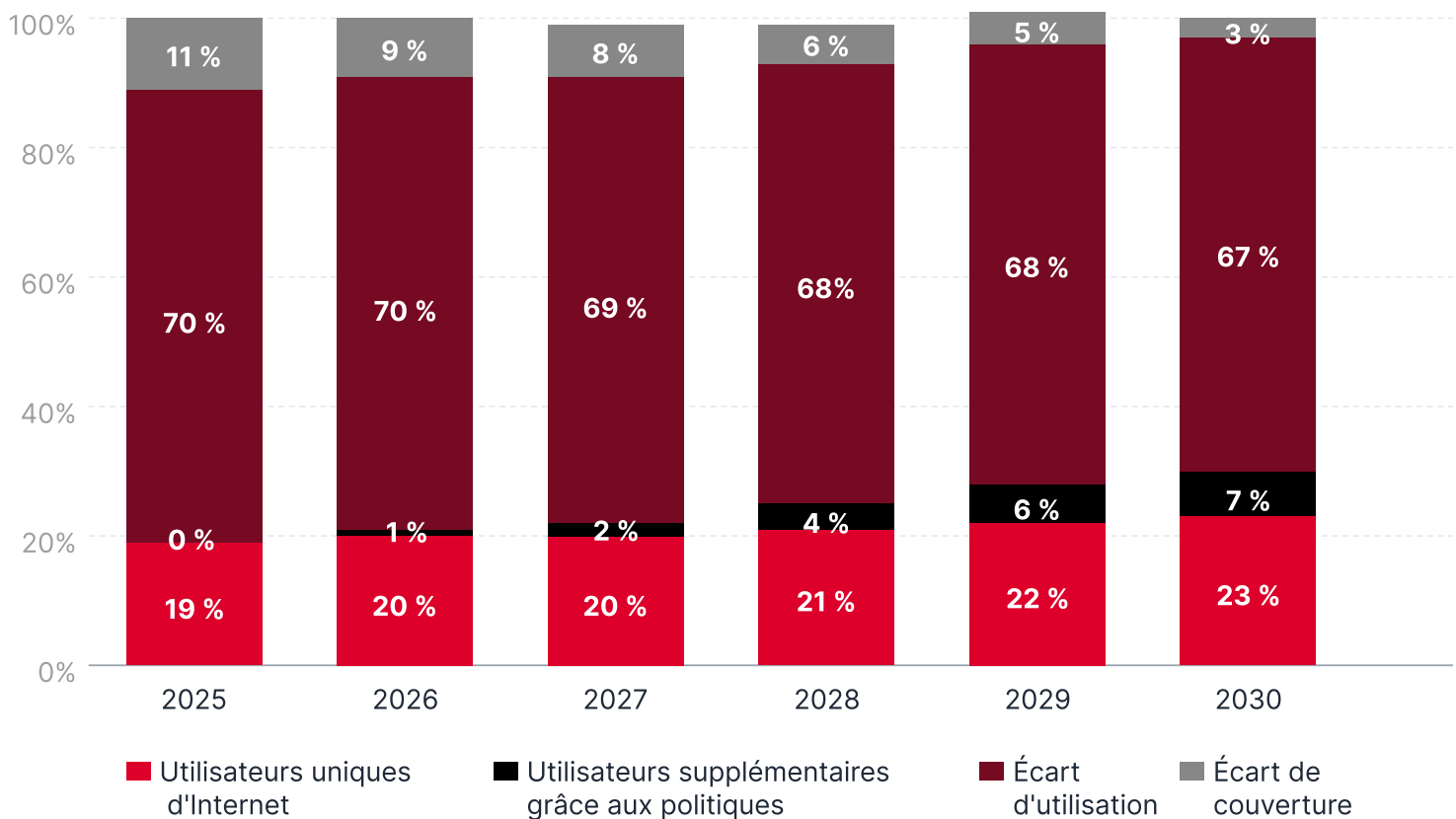
**Le déficit d'usage au Congo s'établit actuellement à 70 %.** En 2025, 19 % de la population utilisait internet. Plus des deux tiers de la population (70 %) vivait à portée des réseaux haut débit mobile mais n'utilisait pas internet. 11 % supplémentaires vivaient au-delà de la zone couverte par les réseaux internet mobile.

**La mise en œuvre des recommandations de politiques publiques contenues dans ce rapport réduirait sensiblement le déficit d'usage au Congo.** Même dans le cadre politique actuel du secteur, la situation devrait s'améliorer au fil du

temps. Le scénario de référence prévoit une certaine croissance de la couverture réseau et de l'utilisation d'internet au cours des cinq prochaines années. Dans ce scénario cependant, la proportion de la population utilisant internet n'atteindrait que 23 % d'ici 2030. Les recommandations décrites dans ce rapport accéléreraient ce rythme d'adoption : d'ici 2030, la proportion d'utilisateurs uniques d'internet progresserait de 7 points supplémentaires pour atteindre 30 % de la population (Figure 22).

Figure 22

Congo — Impact Combiné des Recommandations de Politiques Publiques sur le Déficit d'Usage de l'Internet Mobile, 2025-30.

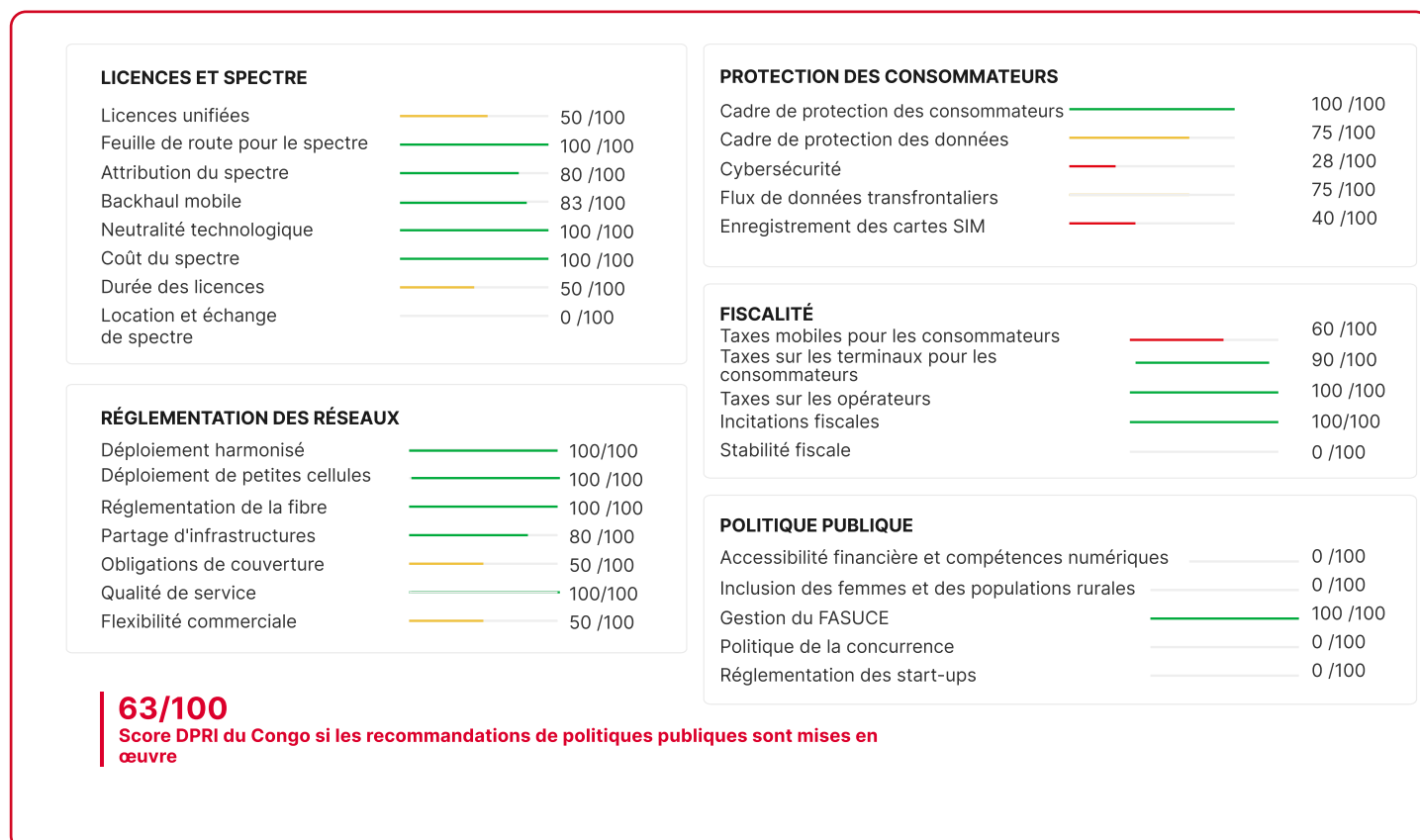
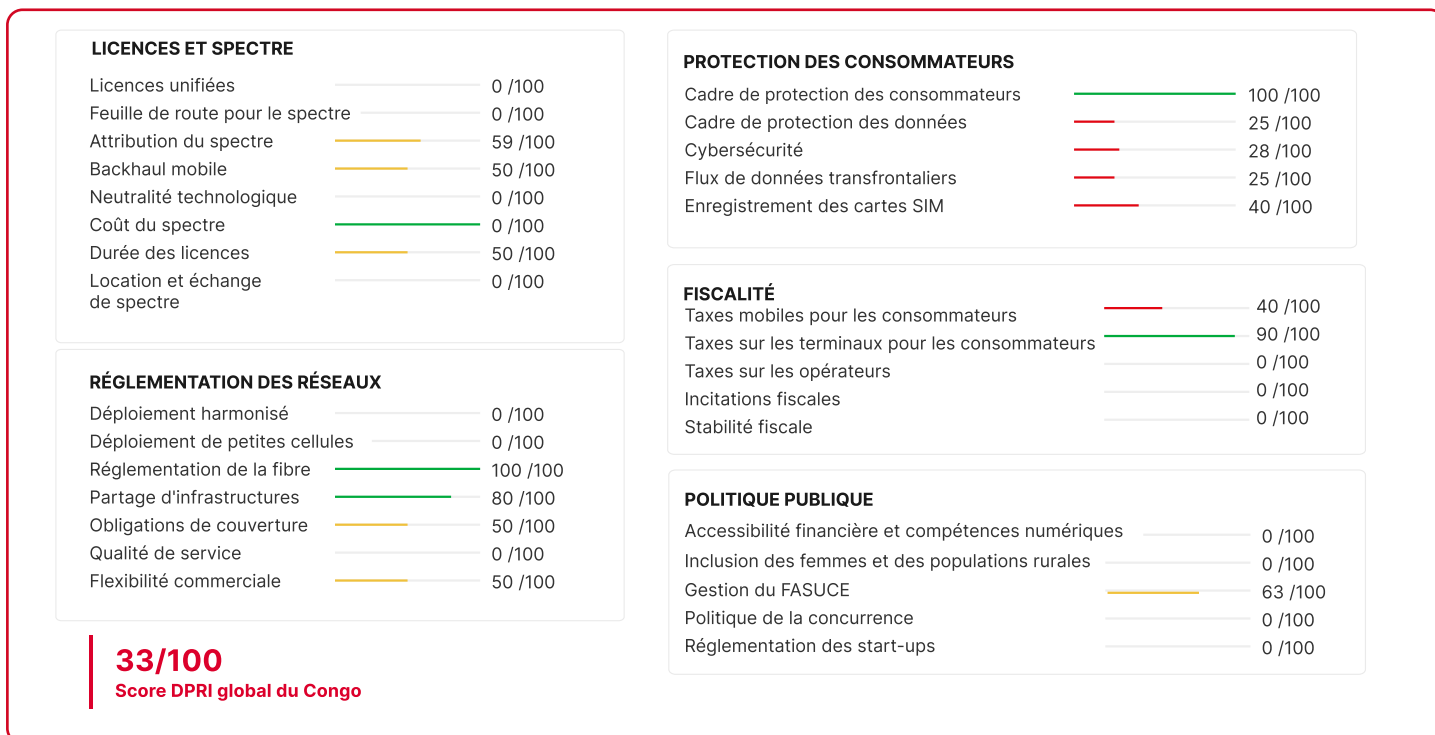


## 5D. Impact des recommandations de politiques publiques sur le classement DAI du Congo

La mise en œuvre de ces recommandations politiques aura un impact majeur sur le score de l'indice DPRI du Congo. Ces recommandations politiques abordent certains des principaux défis politiques et réglementaires auxquels le secteur est confronté au Congo. Si elles sont mises en œuvre, le score du Congo sur l'IPDR passera de 33/100 à 63/100) (Figure 23).

Figure 23

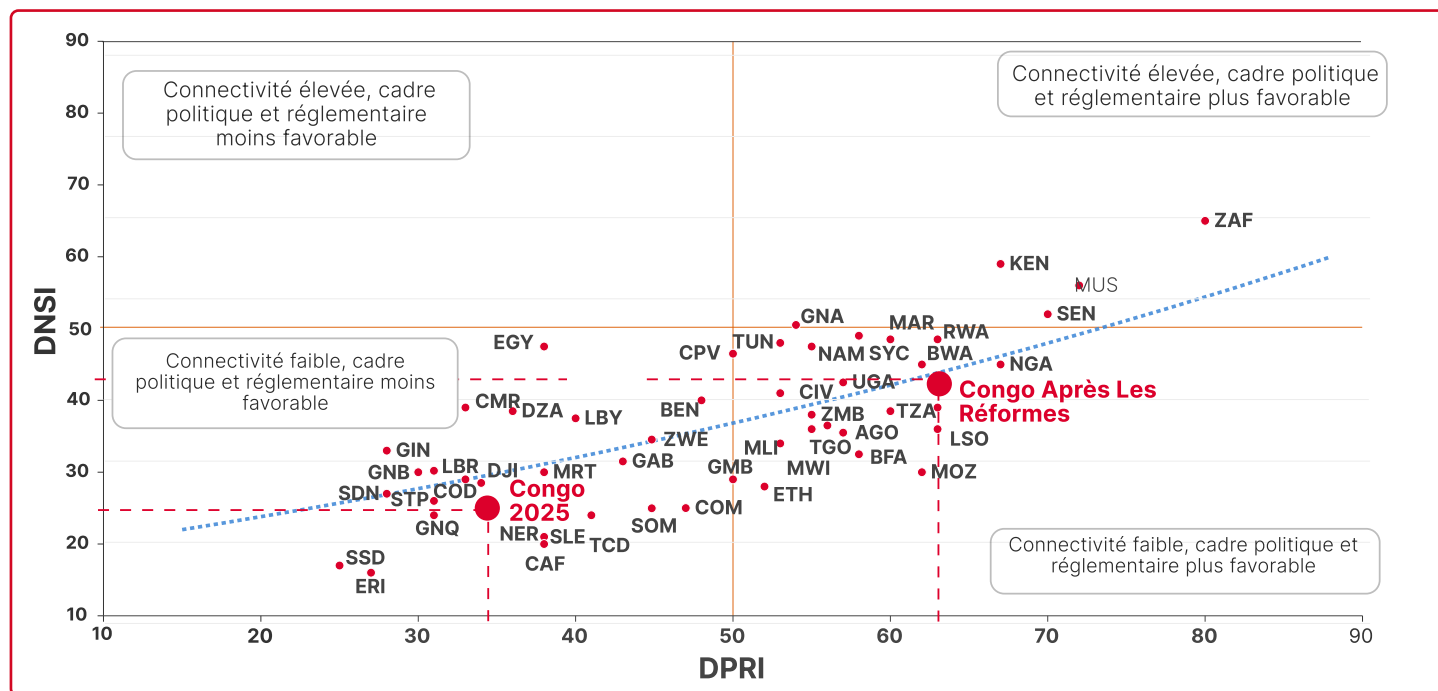
Impact des Recommandations Politiques sur le Score DAI.



**L'amélioration du cadre réglementaire au Congo, tel que le reflète le score amélioré du DPRI, augmenterait également le niveau d'adoption numérique dans le pays.** L'indice DNSI reflète le niveau d'adoption numérique dans le pays. Il existe une forte corrélation entre la qualité de la réglementation – telle que reflétée dans le score DPRI – et le niveau d'adoption numérique. Ainsi, en améliorant le cadre politique et réglementaire au Congo, ces recommandations augmenteraient

le niveau d'adoption, faisant passer le score DNSI de 25,7 à 43,0 (Figure 24).

Figure 24  
Impact des Recommandations sur le Score DNSI du Congo.



## 5E. Impact des recommandations sur les recettes fiscales

### La mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport permettrait d'accroître les recettes fiscales perçues par le gouvernement du Congo.

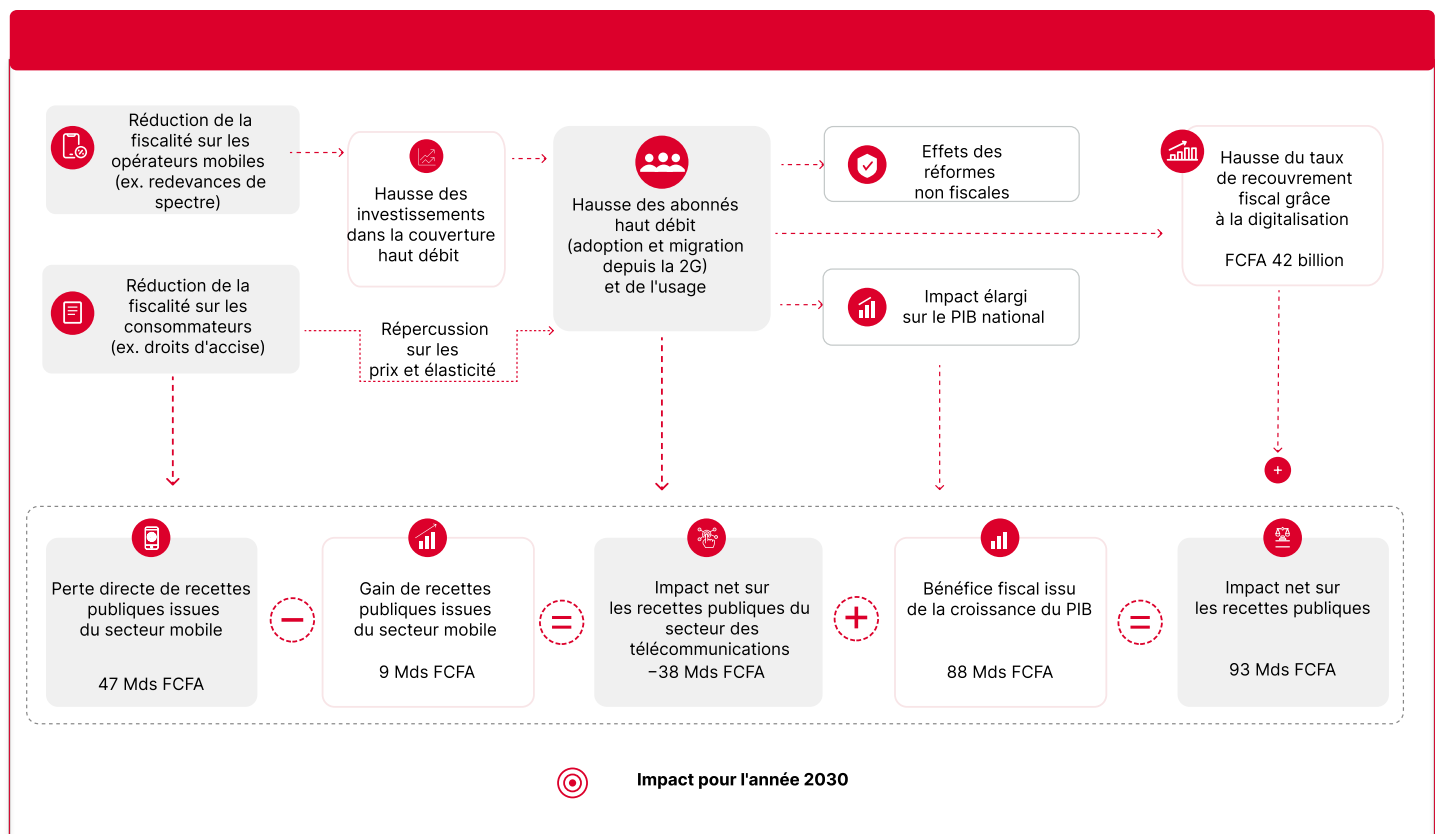
Le secteur mobile constitue le socle de l'économie numérique. Les performances du secteur des télécommunications influencent les autres secteurs de l'économie qui, à leur tour, contribuent à augmenter les recettes fiscales de l'Etat. Ainsi, les politiques favorisant l'adoption du numérique ont un effet positif sur la collecte des impôts.

### L'effet du secteur mobile sur les recettes fiscales se fait sentir par de multiples canaux.

L'impact direct de la réduction des taux d'imposition sur les opérateurs mobiles est de diminuer les recettes

fiscales. Cela est compensé, dans une certaine mesure, par la croissance de l'usage qui génère lui-même des impôts. Il existe cependant un effet indirect plus large qui se manifeste de plusieurs façons. L'utilisation accrue des technologies numériques augmente le montant des impôts payés par les citoyens en stimulant le taux de formalisation de l'économie et en améliorant la conformité fiscale. Les recettes fiscales augmentant avec la croissance économique globale, en stimulant le secteur numérique, ces recommandations augmentent également les recettes fiscales globales (Figure 25).

Figure 25  
Méthodologie de Calcul de l'Impact des Recommandations de Politiques Publiques sur les Recettes Fiscales.



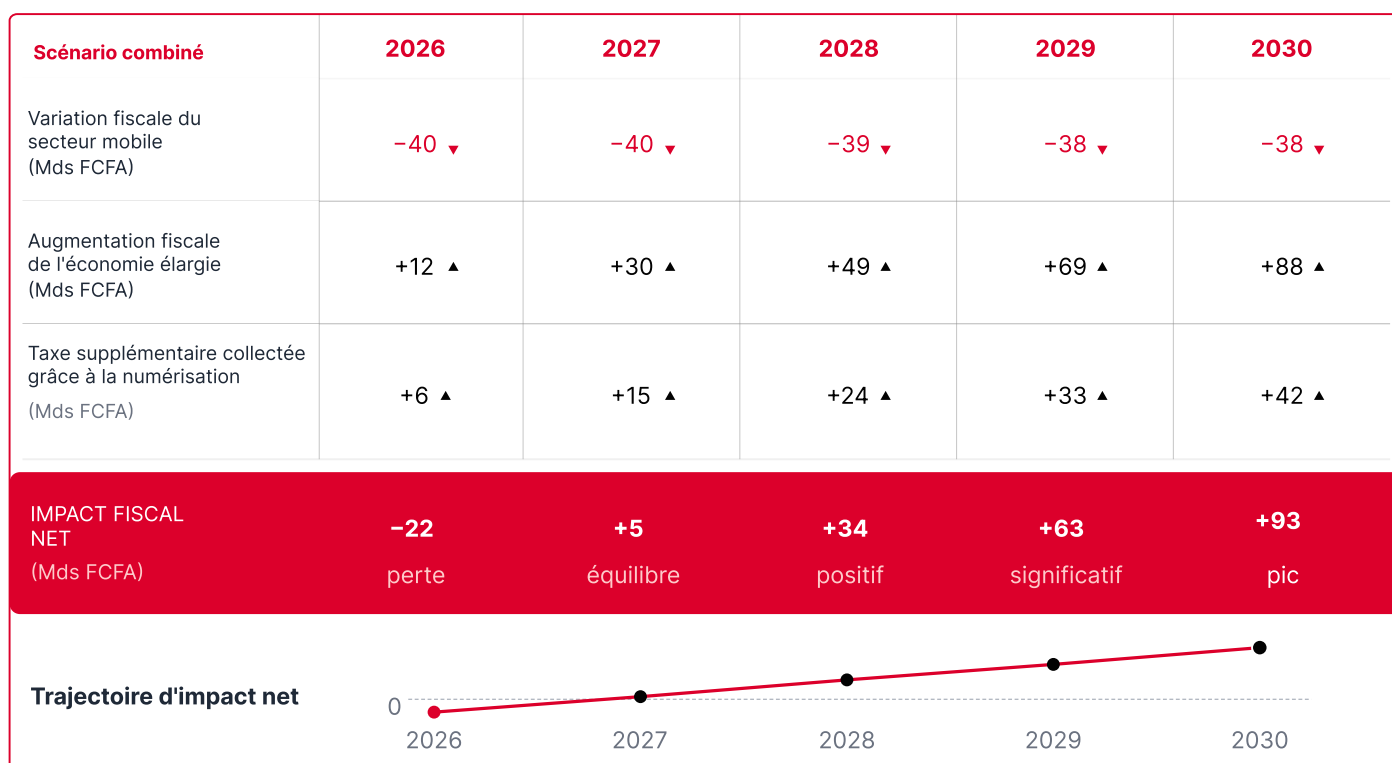
Source : GSMA Intelligence

**Les politiques recommandées dans ce rapport permettraient d'augmenter les recettes fiscales annuelles de 93 milliards de FCFA d'ici 2030.**

L'effet combiné des recommandations de politiques publiques sera d'augmenter le montant total des impôts collectés chaque année, à l'exception de la première. Bien qu'il y ait une réduction du montant

des impôts collectés directement auprès du secteur des télécommunications, cela sera compensé par les impôts collectés dans l'ensemble de l'économie. Sur les cinq prochaines années, l'augmentation totale des impôts collectés est estimée à 173 milliards de FCFA (Figure 26).

Figure 26  
Congo — Impact Combiné des Recommandations de Politiques Publiques sur les Recettes Fiscales.









## 5F. Impact des recommandations sur l'économie dans son ensemble

**L'accroissement de la digitalisation résultant de ces recommandations de politiques publiques aura un impact positif sur l'ensemble de l'économie.** La digitalisation augmente la productivité dans différents secteurs de l'économie et améliore également l'efficacité de la fourniture

des services publics. Cela se traduit par des contributions sectorielles plus importantes au PIB, une augmentation de l'emploi et des recettes fiscales générées par le secteur (Figure 27).

Figure 27  
Impact Sectoriel des Recommandations de Politiques Publiques.

	 Agriculture	 Industrie	 Transport	 Commerce	 Santé	 Gouvernement
<b>Valeur ajoutée accrue (Mds FCFA)</b>	50	380	30	20	50	40
% du PIB sectoriel	5,5 %	6,4 %	8,1 %	2,6 %	9,7 %	3,9 %
% du PIB total	0,4 %	3,5 %	0,3 %	0,2 %	0,4 %	0,4 %
<b>Emploi</b>	45 000	41 000	13 000	10 000	19 000	16 000
<b>Recettes fiscales (Mds FCFA)</b>	5	39	3	5	5	42*

Méthodologie : GSMA Accélérer la transformation numérique des économies africaines — document de preuves et méthodologie, 2024. (\*) somme des recettes fiscales générées par la digitalisation des secteurs

**L'impact économique global des recommandations de politiques publiques devrait être significatif.** Des taux de digitalisation accrus stimulent l'investissement et la croissance de la productivité dans toute l'économie. Les recommandations de politiques publiques contenues dans ce rapport devraient augmenter le PIB global de 870 milliards de FCFA (8 %) en 2030 par rapport au scénario de référence.



# Glossaire des abréviations

Term	Description
IA	Intelligence artificielle
ARPCE	Agence de régulation des postes et des communications électroniques
ATU	Union africaine des télécommunications
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
FCFA	Franc CFA d'Afrique centrale
PIB	Produit intérieur brut
GSMA	GSM Association
TIC	Technologies de l'information et de la communication
IoT	Internet des objets
UIT	Union internationale des télécommunications
MW	Mégawatt
QoS	Qualité de service
SIM	Module d'identité d'abonné
PME	Petite et moyenne entreprise
UNECA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
FSU	Fonds de service universel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
API	Interface de programmation d'application

# **ANNEXE 1** Cadre Réglementaire des Communications Électroniques du Congo

## **Législation sectorielle**

- Loi sur les communications électroniques 9-2009
- Loi ARPCE 11-2009
- Loi n° 30 du 11/10/2023 relative à l'ouverture du canal USSD aux services à valeur ajoutée et à leur interopérabilité au Congo.
- Loi n° 71 du 16/08/2022 accordant le label start-up d'innovation numérique et technologique.
- Loi n° 27-2020 sur la lutte contre la cybercriminalité.
- Loi n° 26-2020 du 5 juin 2020 sur la cybersécurité.
- Loi n° 37 du 12 décembre 2019 sur les transactions électroniques, régissant le commerce électronique, les signatures numériques et la cryptologie.
- Loi n° 30-2019 du 10 octobre 2019 portant création de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).
- Loi n° 29 du 10 octobre 2019 sur la protection des données à caractère personnel.

## **Ces lois ont été renforcées par les décrets d'application suivants :**

- Décret n° 2019-172 du 1er juillet 2019 fixant les modalités d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques.
- Décret n° 2019-123 du 3 mai 2019 fixant les modalités de gestion du Fonds d'accès et de service universel des communications électroniques (FASUCE).
- Décret n° 2018-112 du 21 mars 2018 relatif aux attributions et à l'organisation de la Direction générale du développement de l'économie numérique.
- Décret n° 2018-111 du 21 mars 2018 relatif à l'organisation du ministère des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.
- Décret n° 2015-255 du 19 février 2015 fixant les conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de communications électroniques, et de la distribution des équipements.
- Décret n° 2015-253 du 19 février 2015 portant approbation du plan national d'attribution des bandes de fréquences radioélectriques.
- Décret n° 2015-254 du 19 février 2015 fixant les modalités d'homologation des terminaux et équipements radioélectriques, de vérification de conformité et de contrôle technique des importations d'équipements de communications électroniques.
- Décret n° 2015-244 du 4 février 2015 fixant les modalités de gestion du plan national de numérotation et les conditions d'utilisation des ressources de numérotation.
- Décret n° 2015-243 du 4 février 2015 relatif à l'interconnexion des réseaux publics de télécommunications

- Décret n° 2015-242 du 4 février 2015 fixant les modalités de réglementation des tarifs des services de communications électroniques.
- Décret n° 2011-734 du 7 décembre 2011 fixant les conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de communications électroniques à très haut débit.
- Décret n° 2010-554 du 26 juillet 2010 relatif à l'identification des abonnés aux services de téléphonie fixe et mobile, et à la conservation des données de communications électroniques.
- Décret n° 2009-476 du 24 décembre 2009 portant création de la Direction Générale des Postes et Télécommunications (DGPT).
- Décret n° 2025-80 du 2 juillet 2025 établissant la procédure de retrait du label Start-up d'innovation numérique et technologique ;
- Décret n° 2025-81 du 2 juillet 2025 définissant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission de labellisation des start-ups d'innovation numérique et technologique.
- Le cadre réglementaire a été complété par l'Arrêté ministériel n° 11221/MPTNTC/MJDH/MPDN/MID établissant les procédures d'identification des abonnements aux services de téléphonie fixe et mobile et de conservation des données de communications électroniques.

**Plusieurs lois de finances réglementent les taxes, redevances et frais liés au secteur, notamment :**

- Loi de finances (2013) n° 41-2012 du 29 décembre 2012.
- Loi de finances (2019) n° 40-2018 du 29 décembre 2018.
- Loi de finances (2020) n° 42-2019 du 30 décembre 2019.
- Loi de finances (2023) n° 77-2022 du 27 décembre 2022.
- Loi de finances (2024) n° 39-2023 du 29 décembre 2023.

- Décret n° 2015-242 du 4 février 2015 fixant les modalités de réglementation des tarifs des services de communications électroniques.
- Décret n° 2011-734 du 7 décembre 2011 fixant les conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de communications électroniques à très haut débit.
- Décret n° 2010-554 du 26 juillet 2010 relatif à l'identification des abonnés aux services de téléphonie fixe et mobile, et à la conservation des données de communications électroniques.
- Décret n° 2009-476 du 24 décembre 2009 portant création de la Direction Générale des Postes et Télécommunications (DGPT).
- Décret n° 2025-80 du 2 juillet 2025 établissant la procédure de retrait du label Start-up d'innovation numérique et technologique ;
- Décret n° 2025-81 du 2 juillet 2025 définissant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission de labellisation des start-ups d'innovation numérique et technologique.
- Le cadre réglementaire a été complété par l'Arrêté ministériel n° 11221/MPTNTC/MJDH/MPDN/MID établissant les procédures d'identification des abonnements aux services de téléphonie fixe et mobile et de conservation des données de communications électroniques.

**Plusieurs lois de finances réglementent les taxes, redevances et frais liés au secteur, notamment :**

- Loi de finances (2013) n° 41-2012 du 29 décembre 2012.
- Loi de finances (2019) n° 40-2018 du 29 décembre 2018.
- Loi de finances (2020) n° 42-2019 du 30 décembre 2019.
- Loi de finances (2023) n° 77-2022 du 27 décembre 2022.
- Loi de finances (2024) n° 39-2023 du 29 décembre 2023.

# ANNEXE 2 Méthodologie d'estimation de l'adoption du haut débit

## Définitions des abonnés et des internautes

Abonnés uniques	Les abonnés uniques correspondent au nombre de personnes, sur un marché donné, qui disposent de leur propre téléphone mobile et l'utilisent. Les estimations relatives aux abonnés uniques sont établies à partir d'une combinaison de données d'enquêtes consommateurs et de données de connexions mobiles à l'échelle du marché, afin de tenir compte à la fois du taux de pénétration des abonnés et des comportements de détention de plusieurs cartes SIM.
Abonnés uniques à l'internet mobile	Les abonnés à l'internet mobile correspondent aux abonnés uniques qui utilisent leur téléphone mobile pour accéder à internet. Les estimations sont établies à partir des données d'enquêtes consommateurs, croisées avec les données de connexions internet mobile à l'échelle du marché, par génération technologique.
Abonnés uniques adultes	Les abonnés uniques adultes correspondent au nombre d'abonnés uniques âgés de 18 ans et plus.
Abonnés à l'internet sur smartphone	Les abonnés à l'internet sur smartphone correspondent aux abonnés à l'internet mobile qui accèdent aux services internet au moyen d'un smartphone. Les estimations reposent sur les réponses aux enquêtes consommateurs et sont recoupées avec le nombre de smartphones enregistrés sur chaque marché.
Internautes	Les internautes correspondent à l'ensemble des personnes qui accèdent à internet, qu'elles disposent ou non d'un abonnement mobile personnel. Cette catégorie comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>• les abonnés à l'internet mobile ;</li><li>• les personnes qui accèdent à internet au moyen de l'appareil d'une autre personne ;</li><li>• les personnes qui accèdent à internet au moyen d'appareils non mobiles, tels que des ordinateurs, des tablettes ou des connexions à haut débit fixe.</li></ul>

## Méthodologie

Les estimations de GSMA Intelligence relatives aux abonnés et aux internautes reposent principalement sur des données d'enquêtes consommateurs, portant sur la possession d'un téléphone mobile, la possession d'un smartphone et les habitudes d'utilisation d'internet. Les personnes interrogées sont invitées à indiquer si elles possèdent un téléphone mobile ou y ont accès, si elles utilisent des services d'internet mobile et le type d'appareil utilisé pour accéder à internet.

L'enquête recueille également des informations sur les enfants au sein des ménages, notamment sur leur accès à un téléphone mobile et à internet. Ces informations servent à estimer la détention d'un téléphone mobile et l'utilisation d'internet chez les personnes âgées de moins de 18 ans.

La couverture de l'enquête s'étend à des marchés représentant environ 90 % de la population mondiale. Pour les pays non couverts directement par l'enquête consommateurs de la GSMA, les estimations sont complétées à l'aide d'une combinaison de sources de recherches tierces, notamment des enquêtes gouvernementales, des publications de régulateurs, des agences nationales de statistiques et d'autres prestataires reconnus d'études de marché.

Toutes les estimations sont examinées au regard d'indicateurs à l'échelle du marché, notamment les connexions mobiles, les connexions à l'internet mobile par génération technologique et les niveaux d'adoption des smartphones, afin d'assurer la cohérence et le réalisme des résultats sur l'ensemble des marchés.

# GSMA

GSMA Head Office  
One Angel Lane  
London, U.K.  
EC4R 3AB  
United Kingdom  
Tel: +44 (0)20 7356 0600  
Fax: +44 (0)20 7356 0601

